

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Feuilleton du *Courrier du Canada*,
 QUEBEC, 4 AVRIL 1877.—No. 13

Ivon le Breton.

(Suite.)

La famille royale sortit du château par groupes séparés ; les deux enfants et madame de Tourzel, leur gouvernante, partirent les premiers ; puis madame Elisabeth et son écuyer, M. de Saint-Pardoux, le roi et un garde-du-corps marchèrent ensuite ; ils se rendirent, comme il avait été convenu, à la voiture de remise qui les attendait sur la place du Petit-Carrousel, près de la rue de l'Echelle (cette toute petite place n'existe plus depuis l'explosion de la machine infernale.) La reine se fit attendre longtemps. Voici la cause de ce retard : comme elle marchait, recherchant les endroits les plus obscurs du Carrousel, elle rencontra la voiture de M. de Lafayette, qui revenait observer le château ; les gens du général portaient des torches, leur lueur aurait pu faire reconnaître la reine fugitive : elle échappa à cette clarté en entrant sous un des guichets de la galerie du Louvre. Quelle destinée que celle de cet homme ! Jamais il n'est aperçu de la famille royale que pour lui apporter de la terreur... A Versailles, il a dormi contre elle ; à présent, c'est contre elle qu'il veille !... Pendant que la reine de France, s'enveloppant de son voile et respirant à peine, se tient collée au mur du guichet, M. de Lafayette revient sur ses pas... Elle lui échappe encore. Sauvée de ce danger, elle dit au garde-du-corps qui lui donne le bras de la conduire au Petit-Carrousel, c'est-à-dire à trois cents pas du lieu où ils étaient ; malheureusement, le guide de Marie-Antoinette connaissait encore moins qu'elle les rues de Paris... Il était dangereux, à cette heure et si près de la porte des Tuileries, de demander son chemin ; ils tournèrent au hasard à droite, passèrent les guichets, traversèrent le Pont-Royal, et errèrent assez longtemps sur le quai et dans la rue du Bac. Ils furent enfin forcés de se résoudre à demander leur chemin à une sentinelle, qui le leur indiqua. Il leur fallut donc revenir sur leurs pas, repasser sous le guichet du Louvre et longer la cour des Tuileries pour arriver à la rue de l'Echelle... Ils parvinrent enfin à la voiture sans autre accident que du temps perdu !... Mais, hélas ! c'en était un trop réel... le prix de chaque minute était incalculable !

Une fois tous réunis, on se place, on se serre les mains, on se félicite... Eh ! mon Dieu, ce bonheur était cependant bien pauvre ! A la douteuse clarté des étoiles, ils regardèrent le palais qui leur a servi de prison et dont ils se trouvent heureux d'être sortis ! Triste, triste bonheur que celui de réussir à se sauver de la patrie ! Pour tout homme né de la femme et qui ne vit que peu de jours, c'est une immense misère ! Mais cette adversité centuple, quand c'est un roi qu'elle frappe, c'est alors une calamité qui s'abat sur une nation tout entière pour la diviser, l'affaiblir et la désoler.

VIII.

Notre exploration du château de Blois avait été complète ; nous avions tout vu, et bien vu. Nous avions même visité la partie du château bâtie par Mansard pour Gaston d'Orléans, lourd, massif et froid édifice qui paraît bien dénué de poésie en face et à côté des brillantes et gracieuses créations de Louis XII et de François Ier.

Il ne nous restait plus rien à explorer ; je laissais donc aller chacune à ses affaires ou à ses plaisirs ; et gardant bien clos dans ma mémoire tout ce que nous avait si bien montré et si bien expliqué notre ami, M. de La Saussaye, je demeurai seul avec mes souvenirs et mes rêveries. J'aime le monde aimable, son esprit et son bon goût, mais quand je veux étudier et approfondir quelque chose, j'aime la solitude. Repassant dans mon esprit tout ce que je venais d'entendre, j'allai me promener sur la place en face du château et me trouvai, au bout de quelques pas, devant les hôtels d'Amboise et d'Epemont... hôtels aujourd'hui de peu d'apparence, où les bourgeois de Blois ne trouveraient pas leurs aises.

Toujours préoccupé du passé, je restai longtemps devant cette fenêtre à balcon de pierre où il est de tradition que le royal époux d'Anne de Bretagne venait souvent s'appuyer pour causer familièrement, avec son voisin et ministre, tantôt de ses affaires,

et plus souvent de celles du royaume. Le premier ministre ne logeait point au palais, mais sur la place que l'on appelait autrefois la basse-cour, et qui porte aujourd'hui le nom de Place-du-Château. L'hôtel d'Amboise touche à celui d'Epemont ; il n'est séparé de la demeure royale que par une étroite ruelle. A un signal donné par le père du peuple, le cardinal arrivait aussi à sa croisée, et tous les deux s'entretenaient des moyens de rendre la France prospère, forte et glorieuse. Oh ! que nous sommes loin, depuis plus d'un siècle, du temps où les affaires politiques et financières de l'Etat pouvaient être traitées en quelque sorte sur la place publique, au vu et au su de tous : notre habileté gouvernementale s'arrangerait-elle de tant de publicité ?

Malgré son âge, je suis resté impressionnable ; ce qu'on me raconte, je le vois, un récit bien fait devient bien peint. Laisse à moi-même, je voyais donc ce que nous avait si merveilleusement expliqué l'historien du Blois. Mes yeux cherchaient en vain l'illustre et vénérable église de Saint-Sauveur ; mais, malgré l'absence de ce monument historique, je voyais le corps de la bonne reine porté par de fidèles Bretons du château à l'église, et l'y coucher sur un lit mortuaire tout parsemé de larmes d'argent, de fleurs de lis et d'hermines. Mon imagination exaltée croyait entendre les gémissements et les sanglots de la foule, quand tout à coup des sons pleins de tristesse et de mélancolie parvinrent bien réellement à mon oreille. Cette voix monotone, cette plainte semblable à une lamentation, c'était un vieil air du pays de la duchesse Anne, joué sur la vèze ou le bignou, par un paysan breton. Oh ! je ne puis bien redire l'effet que produisit sur moi le son de cet instrument que j'ai souvent avec un plaisir triste écouté le soir au milieu des landes et des bruyères, et qui m'arrivait subitement du sein d'une ville à quelques heures de Paris.

(à suivre.)

Conférences de Notre-Dame.

Exposition du Dogme Catholique.

III^{ème} CONFERENCE.

LA CHUTE.

Le R^{év}. P. Monsabré, après avoir rappelé la perfection du premier homme, part de ce principe que Adam en persévérant devant nous transmettre les dons qu'il avait reçus de Dieu ; mais que cette transmission eût été sans honneur si elle n'eût dépendu que des lois fatales qui régissent les âmes sans raison. Voilà pourquoi Dieu, après avoir établi la loi de propagation, soumet notre premier père, et en sa personne le genre humain tout entier, à une épreuve qui doit fixer le cours de ses destinées. "Tu mangeras, dit-il, des fruits de tous les arbres du paradis, mais le fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, tu ne le mangeras pas, car le jour où tu le mangeras, tu mourras de mort." Révéler à l'homme son pouvoir, obtenir de lui une preuve extraordinaire de son obéissance et de son amour, cimenter par cette preuve l'union intime du Créateur et de la créature, faire de l'homme revêtu de la gloire du mérite l'ouvrier de sa grandeur et de sa félicité, tel est le but de l'épreuve imposée à notre premier père.

Comment la supporta-t-il ?—Le roi du monde est tombé, et le contre-coup de sa chute a retenti et retentira jusqu'à la fin des siècles en toutes les générations. Pour procéder avec ordre dans l'étude de ce lamentable événement, l'orateur considère d'abord de quelle manière le péché est entré dans le monde. C'est tout un drame qu'il faut suivre des cieux à la terre ; car ce coin de l'univers, qui fut le berceau de l'humanité, n'est qu'un second théâtre où se transporte une révolution déjà commencée.

Prétez-moi votre attention, dit le révérend père, je vais vous faire assister au prologue, à l'action et au dénouement du grand et triste drame de la chute.

"I. Le prologue est dans les cieux, c'est la chute des anges. L'orateur expose rapidement l'état de perfection dans lequel les anges ont été créés. Ils devaient mériter leur bonheur, c'est pour cela que Dieu leur a donné, en même temps que la nature, la grâce, principe de tout acte surnaturel et puissance proportionnée à la fin qu'il s'agit d'atteindre. Dieu propose cette fin, mais il faut que l'ange se décide. Ce sera promptement. Il n'y a ni tâtonnements ni retard dans

sa détermination, car il suffit qu'on lui propose un bien pour que son choix soit aussitôt fixé.

"Puis l'orateur raconte la révolte de Lucifer et des anges mauvais contre Dieu, révolte à laquelle ils furent poussés par l'orgueil et qui causa leur chute.

"Voilà le premier crime de Lucifer ; l'orgueil.

"L'envie le suit de près. "Dieu, dit l'apôtre, en introduisant de nouveau son fils unique dans le monde, a ordonné une seconde fois à ses anges de l'adorer. *Et cum iterum introduxit primogenitum in orbem terrarum, dicit : Et adorent eum omnes angeli ejus.*" Cette seconde fois suppose une première. Il nous est permis de croire, avec de saints docteurs et d'éminents théologiens, que le plan total de la création fut originellement révélé aux anges, qu'ils y virent le Verbe incarné et que Dieu leur demanda pour ce grand prédestiné un cantique d'adoration. Des voix innombrables envoyèrent à l'avance au Verbe fait chair un joyeux *alleluia* ; mais ceux qui pervertissaient l'orgueil furent pris d'une mortelle envie contre la nature humaine et éclatèrent en murmures. Osplen-deur du Père, s'écrièrent-ils, miroir inaltérable et vivant de la substance divine, pourquoi t'avilir ? Tu veux t'unir à la créature, arrête-toi à notre lumineuse et pure essence, et ne vas pas te perdre dans un abject limon si tu veux t'épargner le mépris de notre grandeur. —Et le Verbe prédisant à ses jugements leur répondit : Allez, maudits ! *Ite, maledicti.*

"Ne faites pas de calculs, messieurs, pour savoir combien de temps a duré le mystérieux et tragique événement que je vous raconte. Mon récit trop long ne peut peindre la rapidité avec laquelle se sont succédés les actes divins et angéliques. Propositions et révélations de Dieu, révoltes de l'orgueil et de l'envie, jugement, sentence, malédiction, combat des esprits fidèles contre les rebelles, victoire, défaite, éternel bannissement des phalanges réprouvées, tout s'est accompli en un instant.

"Elle est tombée cette race superbe, et maintenant elle va rouler d'abîmes en abîmes, toujours maudite et toujours broyée par la main vengeresse du Dieu qu'elle abhorre, et contre lequel elle s'enfle éternellement d'un orgueil insensé. Elle garde toute entière sa belle nature avec ses lumières et sa force, et c'est ce qui l'enrage, tant elle est humiliée et honteuse de se voir encore si bien douée dans une si grande infortune. La grâce ne l'éclaire plus, mais elle y voit assez pour mesurer sa chute.

Elle souffre d'être privée de la béatitude qu'elle poursuivait avec une ardeur déréglée ; elle souffre de savoir que les anges ses frères ne peuvent plus pécher ni perdre leur félicité, mais elle ne peut convertir sa douleur en repentir, tant sa volonté désormais inflexible a mis de force dans son péché. Tous ses dons sont tournés au mal. Elle y demeure obstinément attachée, comme ces animaux dont la dent pénétrante et cruelle s'enfonce si profondément dans une proie qu'on ne peut l'en déprendre qu'en la brisant. Incapable de trouver le bonheur dans la paix, elle court après les fausses joies de la vengeance, où elle dépense l'admirable pouvoir qu'elle tient de sa nature sur les esprits et sur les corps."

Vengeance contre Dieu... vengeance contre les anges fidèles... vengeance surtout contre l'homme, qui doit remplir les vides qu'elle a laissés au ciel, en le portant au mal pour l'entraîner avec elle dans un éternel malheur. Cette vengeance fait sourire les esprits forts, mais ils n'effaceront pas les traditions, ils ne détruiront pas ce raisonnement théologique ; l'ordre de l'univers appelle l'existence des esprits. Si les esprits existent, on ne peut leur refuser la liberté ; s'ils sont libres, pourquoi ne pas croire à leur chute ? S'il y a des esprits déchus, pourquoi n'useraient-ils pas de leur pouvoir malaisant ?... La chute des vertus célestes pouvait n'être, à l'origine, qu'une ombre providentielle destinée à faire ressortir les splendeurs de notre fidélité ; elle est devenue, hélas ! le prologue du drame de notre déchéance.

II. Tout se tient dans le plan de Dieu... le monde des esprits à pour fonction d'agir sur le monde inférieur. Ayant été divisé par le péché, il doit nécessairement se manifester autour de l'homme par des influences contraires... Ne nous étonnons donc pas de voir entrer en scène l'ange déchu : la Providence l'appelle et sa propre perversité le pousse.

Il arrive, mais sous quel aspect ?... Le serpent, dit la Genèse, était le plus rusé de tous les vivants sortis des

maines du Seigneur. L'esprit malin a-t-il donc vraiment avili sa nature si belle encore dans le crime et l'infortune jusqu'à prendre le corps d'un animal ?—Pourquoi non... Cependant si, malgré la précision et l'autorité de la lettre, on ne veut voir dans cette entrée en scène qu'un symbole, il faut y reconnaître la profonde habileté de l'ennemi du genre humain. Il prend des détours, il se fait petit, il rampe, il serpente ; c'est la marche naturelle du méchant.

"Messieurs, si le méchant décevrait tout à coup son âme perfide et ses finesses projets, il révolterait l'honnêteté et s'exposerait à la honte d'une prompt défaite. Ce n'est qu'en s'insinuant par le mensonge qu'il peut prolonger ses attentats et en assurer le succès. Tout ment en lui ; son visage, sa voix, ses discours. Il trompe les yeux, les oreilles, le cœur ; il est à la fois caresse et venin. Ce serpent, vous l'avez rencontré dans votre vie privée, messieurs, vous le voyez agir au grand jour de la vie publique. Serpents, les faux amis qui se sont glissés dans vos affections pour mieux flatter vos penchants et obtenir de votre faiblesse une apostasie de la vertu. Serpents, les courtisans de pouvoir qui rampent aux pieds du peuple, captent sa confiance imbécile par d'inexécutables promesses, le poussent à la révolte et aux catastrophes afin de venir, en temps opportun, se réchauffer sur les ruines qu'il aura faites au prix de son bonheur et de son sang. Il y a tant de serpents à l'origine de nos chutes individuelles et sociales, qu'il ne me paraît nullement étrange d'en voir un commencer la chute de nos premiers parents.

"Remarquez son adresse, je vous prie. Ce n'est pas avec l'homme qu'il s'abouche, mais avec la femme, dont il connaît la faiblesse et le pouvoir. *Dixit ad mulierem.* Moins intelligente que l'homme, la femme peut devenir plus facilement vaine et orgueilleuse. Formée de la substance même de l'homme, elle a pris sur son cœur un mystérieux pouvoir, dont elle peut se servir en mal comme en bien. Elle aime, elle se sent aimée ; c'est assez pour lui donner l'espoir d'une descendance, qui tôt ou tard assure la triomphe de sa volonté. Heureux l'homme dont la femme soumise à de saintes influences fait sentir au foyer domestique le doux empire de son amour. Sollicité par ses passions, il est prêt à quitter le chemin du devoir ; mais une respectueuse tendresse l'y retient. S'il s'en écarte pourtant dans une heure d'oubli, il y est bientôt ramené par une parole, un regard, une larme de celle qui lui est chère.

"Ah ! les ennemis de Dieu ont trop bien compris ce pouvoir de la femme. Ils voudraient s'en emparer pour hâter la complète destruction des restes de nos vertus chrétiennes et de nos religieuses croyances. C'est le secret de ces âpres colères avec lesquelles ils poursuivent tout ce qui représente parmi nous l'influence divine, et de l'empressement qu'ils mettent à séculariser l'éducation de la femme. Malheur à l'homme si jamais ils réussissent. Non-seulement rien ne l'arrêtera plus sur les pentes de la plus abominable corruption, mais, entraîné par celle-là même qui pouvait le retenir encore, il y tombera d'une chute plus rapide et plus irrémédiable. Pervertir la femme, c'est l'œuvre diabolique par excellence."

Satan connaissait bien son métier de tentateur, et c'est à la femme qu'il s'adresse. *Dixit ad mulierem.* Pourquoi, dit-il, Dieu vous a-t-il ordonné de ne pas manger de tous les fruits du paradis ?... Il interroge... il met en question... mais que met-il en question ? Le droit radical de Dieu à commander ou à défendre ?—C'est impossible. Il met en question l'objet même de l'épreuve.

"Il ne le nomme pas, comme s'il était indigne de fixer l'attention ; mais on le divine. C'est lui qui porte tout le poids de l'interrogation, que l'on peut traduire ainsi : Est-ce bien sérieusement la défense que Dieu vous a faite de ne point manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal ? En effet, messieurs, l'arbre de l'épreuve semble au premier abord un jeu inconvenant de la toute-puissance divine. Je suis persuadé que vous vous êtes plus d'une fois scandalisés, non pas peut-être jusqu'à nier, comme l'ont fait quelques-uns, l'histoire tout entière de la chute, à cause de cette seule circonstance ; mais jusqu'à mépriser les interprètes qui s'en tiennent à la lettre du récit biblique et jusqu'à chercher, sous l'écorce de l'arbre de la science, je ne sais quel péché honteux que l'on n'ose nommer. Frais d'imagination parfaitement inutile car il suffit d'un peu de

bon sens pour voir en dispenser.

Considérez la personne de l'homme. Est-il esprit ? Oui. Est-il corps ? Oui. L'esprit et le corps agissent-ils séparément en lui ? Non. L'homme est esprit et corps unit inséparablement dans toutes ses opérations les deux éléments de sa nature, et sent le besoin de rattacher à des signes ce qu'il a en lui de plus immatériel : la pensée, le sentiment, le devoir. Il faut donc, s'il doit être éprouvé, que l'épreuve s'adresse à toute sa nature, conséquemment qu'il y ait dans l'objet de cette épreuve un signe qui parle aux sens et représente à l'esprit l'autorité d'une volonté supérieure qui impose ses commandements. Il importe peu que ce signe soit une grande ou une petite chose, pourvu qu'il exprime une idée digne de Dieu. Est-ce que vous prenez garde à la matière, à la forme, à la couleur, du poteau ou de la borne qui vous indiquent la limite d'un champ ? Qu'ils soient de bois ou de pierre, ronds ou carrés, blancs ou noirs, votre honnêteté dédaigne les détails puérils et ne veut voir dans ces vulgaires objets que le droit du propriétaire et la sainte majesté de la loi. Fussiez-vous tentés de les violer, ils vous feraient entendre encore les menaces de la justice.

"Vous respectez un bois mort. Que dis-je ? Vous l'adorez ! Le tronc d'arbre desséché que rencontrèrent un jour les soldats romains, et sur lequel ils attachèrent une traverse pour y clouer un homme que devaient condamner les tribunaux civils et religieux, vous l'appellez la sainte, la vénérable, la pieuse croix : *Crux sancta, crux veneranda, crux pretiosa.* L'étendard des rois, *Vexilla regis*, vous le saluez avec amour et reconnaissance ; si on vous en donne une parcelle, vous l'enchaînez dans l'or et l'argent, et l'approchez en tremblant de votre cœur. Et pourtant, rien de plus vil que cet arbre. Si on l'eût donné à quelque pauvre homme avant qu'on y pendit Jésus de Nazareth, peut-être n'aurait-il pas voulu en faire la poutre de sa cabane.

"Quel est donc le mystère de vos hommages, messieurs ? Ah ! ce n'est pas au bois qu'ils s'adressent, mais au sang dont ce bois fut abreuvé et à l'amour infini qu'il y a dans le sang. Vous adorez la croix parce que Jésus, vrai fils de Dieu, en mourant pour votre salut, a mis dans ce bois tout son amour. Eh bien, l'arbre de l'épreuve est l'équivalent de l'arbre de la croix, avec cette différence pourtant que l'arbre de la croix est un bois mort, tandis que l'arbre de l'épreuve est un bois vivant et fertile. Planté au milieu du paradis, il boit de ses racines l'onde des fleuves sacrés, lance vers le ciel sa tige superbe et laisse tomber de tous côtés ses rameaux chargés de fruits magnifiques et délicieux, dont la pulpe est imprégnée d'une mystérieuse vertu.

"Il y a là quelque chose de grand et de redoutable. Le bois mort et le bois vivant sont les deux signes de Dieu. Dans l'un il a inoculé en expirant son incommensurable miséricorde, dans l'autre, il a mis en commandant son autorité sans limite. Si vous touchez d'une main profane et sacrilège l'arbre du salut, vous offensez l'amour de Dieu rédempteur. Si vous cueillez d'une main téméraire le fruit de l'arbre de l'épreuve, vous offensez la très sainte majesté de Dieu, maître et seigneur de toutes choses. Salut, arbre du paradis ! ceux que tu scandalises ont des yeux pour ne pas voir. Le chrétien vénère en toi le père de l'arbre sacré du Golgotha. Bois vivant, tu nous a donné la mort, afin que le bois mort nous donnât la vie. Et qui sait si la croix n'est point née d'un de tes rejetons !"

Eve a compris la haute signification de l'arbre de la science. Elle ne cède pas à la tentation du mépris, mais au lieu de rompre avec Satan, ses rameaux chargés de fruits magnifiques et délicieux, dont la pulpe est imprégnée d'une mystérieuse vertu, elle l'écoute encore. Satan, après avoir nié la sanction de l'épreuve, frappe un dernier coup. "Vous ne mourrez pas, dit-il, car Dieu sait que le jour où vous aurez mangé de ce fruit, vos yeux seront ouverts et vous serez comme des dieux, sachant le bien et le mal. *Scit enim Deus quod in quoque die comederetis ex eo, aperientur oculi vestri, et eritis sicut dii, scientes bonum et malum.*"

"Satan s'est rappelé que l'enlèvement de sa propre excellence l'a fait tomber du ciel, il a compris que dans une créature parfaite c'est le sommet de l'esprit qu'il faut attaquer. Son dernier assaut est donné ; il attend. Hélas cette fallacieuse promesse : Vous serez comme des dieux, a promptement porté coup, l'orgueil s'éveille dans l'âme innocente de notre mère.

Eprise de beautés intérieures qu'elle n'avait jusque-là regardées que d'un œil reconnaissant, elle oublie que l'on accuse son Dieu de basse jalousie et d'indigne mensonge, et, bien qu'elle ne se berce pas de l'absurde espoir d'égaliser sa nature, elle croit qu'elle va trouver en elle-même la source de toute vérité, la loi de la vie, les secrets de l'avenir et le pouvoir d'atteindre la suprême félicité à laquelle elle aspire.

"Vous me direz peut-être, messieurs, qu'il y a là une incroyable extravagance, qu'il y a une incroyable l'ange déchu à travers les siècles, soulevant partout des tempêtes de superbe. Toutes les générations en ont été troublées et la nôtre ne le cède à aucune en agitations insensées. Philosophes, savants, politiques, grands et petits sont mordus de cette tare diabolique : Vous serez comme des dieux. Celui-ci confond systématiquement tous les êtres dans une substance unique afin de pouvoir prendre sa part de l'infini. Celui-là veut que la raison répudie l'inspiration et l'assistance d'un esprit supérieur, et tire indéfiniment de son propre fond toutes les connaissances à l'aide desquelles elle doit construire la synthèse du vrai.

"Le savant s' imagine qu'il va surprendre les secrets de l'univers, s'emparer des forces de la nature et les soumettre à sa volonté après les avoir assujéties à ses calculs. Les hommes de pouvoir ne croient qu'à leur droit et prétendent gouverner les consciences comme ils administrent les affaires publiques. Et les peuples eux-mêmes, lassés de l'honnête obscurité d'une vie laborieuse, flattés par les pontifes de la révolution, espèrent devenir bientôt les maîtres absolus de leurs destinées. Bref, messieurs, ne voulez-vous pas nous grandir ; mais notre raison, affaiblie par son excès, ne sais plus commander aux appétits grossiers, nous tombons honteusement dans la fange du matérialisme."

La femme pécheresse est le type de cette décadence. Sitôt que les fumées de la superbe eurent entouré d'ombres sa raison, elle regarda le fruit, vit qu'il était bon à manger, beau à voir et qu'il lui promettait des délectations : *Vidit igitur mulier quod bonum esset lignum ad vescendum, et pulchrum oculis, aspectu que delectabile.* Elle en prit et mangea : *Tulit de fructu illius et comedit.* Tout est fini pour elle ; sa chute est consommée. Puis l'orateur achève le récit du drame de l'Eden par le récit de la chute d'Adam et l'exposé des châtements que Dieu prononça aussitôt contre nos premiers parents.

Le R. P. Monsabré termine ainsi cette conférence :

"Que de ruines et de dépouillements ! Ah ! sans doute Dieu aura pitié des infortunés qu'il châtie si rudement ; et avant de disparaître, il leur adressera une parole de consolation. Non, il voit leur nudité, et en leur faisant l'annonce d'un vètemement, il se moque de leur malheur. "La voilà, s'écrie-t-il, la voilà, cet Adam, devenu comme l'un de nous, sachant le bien et le mal. Maintenant, prenons garde qu'il ne mette la main sur le fruit de vie et qu'il n'en mange pour vivre éternelle-ment." —Et après avoir chassé l'homme du paradis, il place à l'entrée un cherubin armé d'un glaive flamboyant et toujours en mouvement pour garder le chemin de l'arbre de vie. — Ah ! mon Dieu ! vous êtes trop cruel. Frappez, c'est votre droit, mais ne dés honorez pas votre justice par l'insulte.

"Messieurs, il n'est point dans les habitudes de la justice de Dieu d'insulter le pécheur tant qu'il peut recourir encore à sa miséricorde. Aussi saint Augustin nous fait-il remarquer que les paroles divines sont moins une ironie à l'adresse de nos premiers parents qu'un avertissement ayant pour but d'effrayer et contenir les audaces de notre orgueil. La prévoyante bonté de Dieu montre aux pécheurs de l'avenir ce grand exemple d'un homme qui, au lieu d'atteindre le sommet où le poussait une ambition déréglée, perd dans sa tentative insensée tous les biens qu'il possédait.

"Sur ce dernier avis donné au genre humain les assises divines sont levées ; le juge disparaît, il ne reste que les condamnés, et le bourreau. Les condamnés, qui s'en vont en pleurant vers la terre de bannissement et n'osent pas se retourner pour

dire adieu à la patrie de leur innocence et de leur bonheur. Le bourreau, toujours invisible et préparant en silence le dernier coup qui doit donner tout son éclat à la sentence divine : *Morte morieris*. Adam et Eve ont tout perdu, mais il y a tant de sévérité dans leur jeune nature qu'ils ne comprennent pas bien l'étendue de leur châtiment. Qu'est-ce que la mort ? Cette douloureuse question les agite. Ils suivent d'un œil attristé la chute et les frissons de la feuille desséchée que le vent emporte devant eux. Ils écoutent avec stupeur les plaintes des animaux expirants et contemplant avec effroi leurs corps sans mouvement. O mon Seigneur, demande la femme d'une voix émue, est-ce là la mort ? Et Adam ne peut lui répondre que par un *peut-être*.

Mais à quelque temps de là le bourreau a commencé cet universel carnage qui ne doit cesser qu'avec les siècles; Cain vient de tuer son frère Abel. Quand la mère du genre humain vit à ses pieds le corps sanglant de son bien-aimé, elle fut glacée d'épouvante; puis elle éclata en gémissements et en sanglots. Elle s'assit, et prenant sur ses genoux la dépouille inanimée de son Abel, elle la couvrit de baisers. Mon fils, disait-elle, je suis ta mère, est-ce que tu ne m'entends pas. Ouvre tes beaux yeux, regarde-moi, réponds-moi. Mon Dieu, il ne voit plus, il ne parle plus, il ne respire plus, il est insensible et froid. Abel ! Abel ! — Et tout près de la mère la voix grave et tremblante du père se fit entendre : Femme, Dieu l'a fait dit : Voilà la mort ! — Ils pleurèrent longtemps ensemble et achevèrent par leurs larmes de se purifier de leur péché.

« Pleurons avec eux, Messieurs. Pleurons nos chers morts et surtout pleurons le péché qui a ouvert les portes de ce monde. Oubli r ces deux choses : la mort et le péché, est mal-sain pour notre vie de passage et d'exil. Quand la terrible sentence : *Morte morieris*, ne retentit plus en notre cœur, nous sommes tentés de croire que nous ne verrons pas la fin des jours de notre fugitive existence, et nous nous efforçons de ranimer les misérables restes de l'antique beauté dont fut parée la nature pour la transformer en Eden. Efforts sacrilèges ! il n'y a plus de paradis pour nous sur cette terre.

« Le glaive du chérubin est suspendu sur les demeures superbes et sur les cités voluptueuses où nous prétendons fixer le bonheur. Le glaive du chérubin, c'est une armée de barbares, une foule de plébéiens révoltés que Dieu lance, quand il est temps, contre les Eden de notre civilisation. « *Morte morieris*, pour couvrir le torpéur d'une coupable illusion ; mais à la lumière de cette divine parole : *morte morieris*, ne cherchons plus le paradis que dans les hautes et pures régions de l'éternité. »

CANADA.

Québec, 4 AVRIL 1877.

Lettre de Monseigneur l'Archevêque.

Monsieur le Rédacteur,

Dans le *Canadien* du 3 courant, M. Tarte fait peser sur plusieurs ecclésiastiques de ce diocèse de vagues accusations de libéralisme catholique et de connivence coupable avec des hommes qu'il regarde comme des ennemis de l'Eglise. Je crois de mon devoir d'évêque de défendre mes prêtres contre des attaques qui se renouvellent sans cesse et de déclarer qu'un écrivain qui fait profession de défendre la religion et de respecter le clergé, ne doit pas se permettre ces accusations, ni ces insinuations, qui le plus souvent ne reposent que sur des rumeurs sans fondement ou sur des conclusions mal tirées de certaines prémisses plus ou moins contestables.

C'est ainsi que dans l'article susdit l'on affirme que ce sont des théologiens vivants, des prêtres de Québec sans doute, qui ont avisé M. le Juge Taschereau dans le récent jugement de la Cour Suprême. Le texte même du jugement met à nu la mauvaise foi de l'écrivain et au-dessus du coup toutes les rumeurs, les insinuations et les accusations qu'on a amoncelées à cette occasion contre certains prêtres de Québec et même contre moi.

M. le juge Taschereau dit : « JE PENSE qu'en énonçant ces propositions, j'ai le concours des théologiens les plus distingués QUI ONT ECRIT "sur les pouvoirs et les devoirs du juge" dans l'application de la loi et même "d'une loi qui paraîtrait injuste." Il a donc consulté des théologiens distingués qui ont écrit ; il a consulté non pas des théologiens en personne, mais les livres de certains théologiens : de plus, il énonce ce qu'il pense avoir trouvé lui-même dans ces écrits. Les coupables, si coupables il y a, ne sont donc pas ceux que l'on voue à l'indignation des catholiques.

On a ramassé, ou peut-être même créé exprès, une prétendue rumeur sans aucun fondement, qui attribue à M. l'abbé Louis Piquet la paternité des écrits publiés dans l'*Evénement* avec la signature "Rétrogradation." Je ne puis permettre qu'en accumulant de semblables rumeurs, on cherche à jeter du discrédit sur un prêtre qui a ma confiance et qui enseigne dans mon Grand Séminaire par mes ordres et sous mon

autorité. Cette tentative est d'autant plus blâmable qu'on a le soin d'attacher une note infamante aux articles en question, pour mettre les lecteurs sous l'impression qu'un professeur de mon Grand Séminaire et de l'Université Laval aurait publié des écrits que l'auteur de l'article qualifie d'*anti-catholiques*. J'ai du reste la certitude que M. l'abbé Louis Piquet est entièrement étranger aux articles signés "Rétrogradation."

Ces regrettables écarts seraient évités si, conformément aux injonctions formelles des Evêques de la Province, l'on s'abstenait d'attaquer, soit directement, soit indirectement par voie d'insinuation ou autrement, les membres du clergé.

Les immunités ecclésiastiques que l'on invoque si souvent, regardant tous les prêtres et les protégeant tous. Ce n'est pas devant le tribunal incompétent de l'opinion publique, mais devant l'autorité ecclésiastique, qu'un catholique sincère doit citer un prêtre, et pour le faire condamner, il faut autre chose que des rumeurs et des insinuations.

J'aurais adressé la présente lettre à l'éditeur du *Canadien*, si je n'en eusse été empêché par la manière dont il m'a traité moi-même dans l'article, sans le moindre souci des convenances, et dont il a parlé, dans un récent article de mon mandement du 25 mai. C'est pourquoi je vous prie de vouloir bien publier dans votre plus prochain numéro, ces observations que je crois nécessaires pour mettre fin à une polémique qui me paraît déplorable.

Archevêché de Québec, }
4 Avril 1877.
E. A. ANCH. DE QUÉBEC.

Correspondance.

Québec, 4 Avril 1877.

M. le Rédacteur,
Nous remarquons que le *Journal de Québec*, dans son numéro d'hier soir, cherche à limiter, à restreindre, à affaiblir la déclaration des archevêques et évêques de la province de Québec, et veut lui donner une interprétation à son goût.

Ceci n'est pas de convenance ni à propos. Déjà le *Journal* a agi ainsi au sujet du mandement du 25 mai 1876, et il a été obligé de revenir sur ses pas. Cette première faute aurait dû le rendre un peu plus circonspect.

Que veut-il dire en écrivant : "Mais nous nous demandons quel est celui qui pourrait nier à une Eglise reconnue par les lois de l'Etat, le droit de se défendre quand elle est attaquée ?"

L'écrivain semble faire partout dominer la loi, il ignore complètement le droit, et c'est ce qui l'a induit en erreur, quand il a approuvé pleinement et entièrement le jugement de la Cour Suprême. S'il avait alors reconnu le droit de l'Eglise catholique, il aurait éprouvé "une profonde douleur qui a été partagée par tous les vrais catholiques."

Il débute en déclarant qu'il a une soumission à faire et une explication à donner.

Nous regrettons qu'il ne se soit pas contenté de se soumettre sans restriction à la voix de l'autorité. Son explication contredit sa soumission, et il soulève lui-même des obstacles à l'entente si facile à opérer. Qu'il veuille donc bien comprendre que les autorités ecclésiastiques demandent le libre exercice de la prédication en tout temps.

Quand le juge Taschereau dit : "Je lui nie, dans le cas présent, le droit d'indiquer un individu ou un parti politique et de signaler et vouer l'un ou l'autre à l'indignation publique etc.", nous comprenons, dit l'écrivain du *Journal*, qu'il s'attaquait exclusivement à l'influence et à l'intimidation indues, dans les élections, et non au droit légitime qu'a l'Eglise de se défendre quand elle est attaquée."

Nous remarquons ici que le droit qu'a l'Eglise de se défendre, est un droit naturel, et ce droit est exercé pour une légitime défense. Ce que l'écrivain du *Journal* a compris est précisément ce qui est condamné.

Mais l'Eglise parle, agit et combat par son clergé, et refuse ses droits au clergé, c'est les refuser à l'Eglise. (Pastorale du 22 Sept. 1875 § V.)

Mais nous voyons que l'écrivain en question n'entend pas laisser pleine liberté au clergé, il veut le tenir sous la férule des tribunaux civils qui, suivant lui, seraient juges de la légitime défense de l'Eglise, et qui détermineraient quand l'Eglise a droit de se défendre et de quelle manière elle doit le faire. "Il y aurait, dit-il, sur la voie de la conciliation, un bien plus grand obstacle, si la compétence des tribunaux civils, en matière d'influence indue, était contestée ; mais cette compétence n'étant pas contestée (vous ignorez encore le droit !) nous croyons pouvoir dire qu'il sera des plus faciles à nos autorisés civiles de trancher toute difficulté en formulant ou interprétant la loi de façon à ce que toute légitime réclamation soit satisfaite."

Ce passage a besoin d'éclaircissement, ici l'écrivain a noté sa pensée ; il ne dit pas tout ce qu'il pense ; il semble accorder ce que l'Eglise demande, mais en réalité il s'oppose à ce qu'elle réclame. C'est la loi, la loi seule, et la loi civile encore, qui est pour lui l'autorité suprême. Il a manifesté en toute cette question une tendance extrêmement malheureuse qui a dû détruire la soumission qu'il a dit vouloir faire vu "qu'il avait approuvé sans réserve la loi électorale et l'interprétation qu'en ont donné récemment nos tribunaux."

La compétence des tribunaux civils en matière d'influence indue est depuis longtemps contestée. L'écrivain qui se mêle de traiter une question aussi sérieuse, ne devrait pas ignorer l'enseignement catholique sur ce point.

Voici ce que dit la lettre pastorale du 22 septembre 1875, dont la doctrine a été trouvée bonne, exacte et conforme à la foi par le Souverain Pontife. "Un prêtre, accusé d'avoir exercé une influence indue dans une élection pour avoir rempli quelque fonction ou donné des avis ou conseils, comme prédicateur, confesseur ou pasteur, et cité pour cela en justice,

devrait recuser respectueusement, mais fermement la compétence du tribunal civil et invoquer le recours au tribunal ecclésiastique."

Et, "En effet, l'Eglise a ses tribunaux régulièrement constitués, et si quel qu'un croit avoir droit de se plaindre d'un ministre de l'Eglise, ce n'est pas au tribunal civil qu'il doit le citer, mais bien au tribunal ecclésiastique, SEUL COMPETENT à juger la doctrine et les actes du Prêtre."

Il n'est pas permis à un catholique d'ignorer un enseignement tant de fois proclamé : les tribunaux civils ne sont pas compétents à juger la doctrine et les actes du Prêtre, en temps d'élection, et en tout autre temps.

L'écrivain du *Journal* réclame cependant cette compétence qu'il ose encore admettre comme non-contestée par les évêques !

Nous espérons qu'il voudra bien expliquer plus clairement sa pensée, si nous l'interprétons mal.

UN CATHOLIQUE.

Les améliorations du havre.

Nous apprenons avec plaisir que les commissaires se sont décidés enfin à donner le contrat pour la construction des améliorations du havre. Nous les félicitons de leur courageuse détermination.

C'est M. Peters de St. Roch qui a obtenu le contrat. Les commissaires ne pouvaient confier à des mains plus habiles cette importante entreprise.

Bientôt, nous l'espérons, les travaux seront commencés, et la population ouvrière de cette ville aura de l'ouvrage en abondance.

Paul DeCazes.

S'il nous était permis de faire une suggestion au gouvernement fédéral, au sujet de la nomination des commissaires canadiens qui devront représenter le Canada à la grande exposition de Paris en 1878, nous lui dirions qu'aucune nomination ne serait plus populaire que celle de M. Paul DeCazes, actuellement agent d'immigration en France.

M. DeCazes a su s'attirer les sympathies et les affections de tous les canadiens qui ont visité Paris. Il s'est montré d'une complaisance et d'une affabilité extrêmes à l'égard de nos compatriotes.

Il a travaillé avec zèle à faire connaître notre pays, et les écrits excellents qu'il a souvent publiés dans le *Monde*, lui ont acquis un grand prestige et une renommée enviable parmi les hommes d'Etat de la France.

Sa nomination comme commissaire canadien pour l'exposition de 1878 serait excellente sous tous les rapports. Elle serait une reconnaissance pour les services rendus, et un éloge mérité pour le zèle et les talents qu'il a déployés pour faire apprécier notre pays comme il convient.

Echos d'Ottawa.

Le sénateur Howland, d'Alberton, I. P. E., travaille activement à engager le gouvernement fédéral à subventionner un vapeur qui voyagerait entre Miramichi et Cascumpeque.

Le Sénat et la Chambre des Communes ont adopté deux bills incorporant deux nouvelles compagnies indépendantes qui vont entreprendre la pose d'un nouveau câble transatlantique.

La *Canada Official Gazette* publie le texte d'une lettre du prince de Galles à Lord Carnarvon, demandant au gouvernement canadien de prendre une part importante à l'Exposition de Paris en 1878.

Le Dr. Schultz a, sur les ordres du jour, une motion importante et qui donnera probablement lieu à une assez longue discussion, relativement à la prohibition de la vente des liqueurs alcooliques dans les Territoires du Nord-Ouest.

Une députation de citoyens catholiques a eu une audience de Sa Grandeur Mgr. d'Ottawa, au sujet de la célébration du cinquantième anniversaire de l'épiscopat du Pape. Monseigneur a répondu qu'il y aurait à cette occasion une grande démonstration dans la cathédrale.

Nouvelle Religieuse.

Mardi, le trois du courant, avait lieu à l'Hôpital du Sacré-Cœur, une cérémonie bien touchante. Mlle Marie Elmière Turcot, en religion Sœur Marie du Calvaire, faisait ses adieux au monde pour se vouer, dans la religion, aux soins de ceux que la Providence seule n'abandonne point. Visiter les pauvres à domicile, aller plaider leur cause à la porte des riches, subvenir à leurs plus pressants besoins, consoler leurs malades et ensevelir leurs morts, telles sont les occupations journalières des Petites-Sœurs des pauvres ; et c'est à ces œuvres de charité que la Sœur Marie du Calvaire devra désormais consacrer sa vie toute entière.

Monseigneur le Grand-Vicaire Thos. Hamel, Supérieur du Séminaire, assisté de MM. les abbés Jos. Marquis, chapelain de l'Hôpital, et A. O. Godin, a reçu les vœux de la nouvelle professe.

Le sermon a été donné par Monsieur l'abbé C. A. Collet, Secrétaire de l'Archevêché. Le prédicateur, dans un discours très-bien approprié à la circonstance, a fait ressortir, en termes éloquents, les avantages de la vie religieuse sur la vie dans le monde. Ses paroles, qui ont vivement impressionné l'auditoire, étaient bien propres à encourager la nouvelle religieuse.

La nouvelle professe était entourée d'un grand nombre de parents et d'amis, et avait pour Dame d'honneur Madame J. A. Langlais.

UN TÉMOIN.

INFORMATIONS.

Sa Grandeur Mgr. MacIntyre, évêque d'Arichat, Ile du Prince-Edouard, est de retour de son voyage à Rome.

Son Eminence le Cardinal Cullen, archevêque de Dublin, est gravement malade.

Les révérends M. Poulin, de Montréal, J. Connolly, curé de St. Athanasie d'Inverness, J. M. Bernier, curé de St. Ferdinand d'Halifax, P. Q., et M. le chanoine Dufresne, de Montréal, seront au nombre des pèlerins qui doivent se rendre à Rome.

Le revenu de la Grande-Bretagne accusait un excédant de \$153,036, sur les estimés du budget, pour l'année fiscale expirée le 31 ultimo.

On mande du *Daily News* qu'en raison d'embarras financiers, la société de publication de la Bible à Philadelphie a rappelé son "missionnaire" de Rome, M. Van Meter.

M. Van Meter laisse des écoles qui seront confiées à l'inspection d'un missionnaire wesleyen et d'un missionnaire "baptiste" d'Amérique.

Les missionnaires américains trouvant l'évangélisation des tribus sauvages peu commode préfèrent convertir les habitants de la Ville Eternelle.

D'après une correspondance de Dublin au *Pall Mall* la question de "l'université catholique" de Dublin marcherait à une solution.

Les évêques catholiques se montreraient disposés à se rallier au bill de M. Butt, le chef du parti irlandais au parlement, "bill" qui viendra sans doute en discussion avant longtemps.

Nous croyons savoir que, d'après ce projet, l'université, libre de toute attache du gouvernement, se gouvernerait elle-même ; elle serait soumise à une sorte de "sénat" national composé de 12 évêques et de 12 laïques catholiques.

La future université "aurait aussi la faculté de conférer des grades." Nous faisons les vœux les plus sincères pour que nos frères d'Irlande conquièrent, de haute lutte ou autrement, ce complément de leurs libertés religieuses.

L'introduction d'argent en lingots vient d'être autorisée en Espagne par le gouvernement, d'accord avec la Banque, à l'effet de conjurer la crise monétaire.

Nos lecteurs se rappellent que Mgr. le comte de Chambord a fait, il y a peu de temps, remettre à notre Saint-Père le Pape une offrande annuelle consistant en une somme de 10,000 fr. en or. Sa Sainteté, en recevant ce don des mains du prince Massimo, a chargé celui-ci de porter au comte de Chambord, avec sa bénédiction et ses remerciements, un cadeau digne de celui qui l'envoyait et de celui à qui il était destiné.

Ce cadeau est une magnifique mosaïque représentant les deux Rome, la païenne et la chrétienne. Rome païenne se trouve dans l'obscurité et dans l'ombre ; Rome chrétienne apparaît, au contraire, illuminée des rayons de Celui qui est la lumière de ce monde.

Les deux Rome sont séparées par un très beau jet d'eau qui se reverse dans une conque de marbre et qui rappelle les grandes eaux des tribulations "qui ne pourront jamais éteindre la charité." (Cont. des cant.)

La *Gazette de Cologne* annonce que des ordres très sévères ont été donnés en vue de mettre obstacle à l'enseignement des ordres et congrégations religieuses. D'après la même source, le gouvernement prussien s'apprête même à enlever l'enseignement aux congrégations dans les institutions de sourds-muets.

Le correspondant parisien du *Times* annonce que M. de Lesseps mande du Caire que le canal Ismaïlieh, qui relie le Nil au lac Timsah, sera officiellement inauguré le 9 avril prochain.

L'Eglise de France vient de faire une grande perte que tous les catholiques ressentiront vivement. Mgr. l'évêque de Langres, l'un des prélats les plus signalés par son dévouement à l'Eglise et au Saint-Siège, est mort hier subitement, au moment où il se rendait, pour les offices, à la cathédrale. Voici la dépêche qui nous annonce cette douloureuse nouvelle :

Langres, 20 mars, 8 h., matin.
Un grand malheur vient de frapper le diocèse de Langres. Son saint évêque, Mgr. Guérin, a rendu sa belle âme à Dieu lundi soir, en revêtant ses ornements pontificaux à la cathédrale, pour le salut solennel de la fête de saint Joseph.

Mgr. Guérin était âgé de 84 ans. Il avait été, sur le siège de Langres, le successeur immédiat de Mgr. Parisis.

On lit dans la *Germania*, journal de Berlin :

Le couvent des Ursulines de Berlin vient de recevoir la notification que le 1er avril est la date extrême et définitive imposée aux religieuses pour se disperser, ainsi que les orphelins dont elles prenaient soin depuis vingt ans. Ces pauvres religieuses, qui n'ont aucune ressource, ne savent comment faire pour gagner un pays étranger. Elles ne savent même pas si leur sera permis d'emporter les objets leur appartenant en toute propriété. Quant au couvent qu'elles avaient fait bâtir à force d'épargnes, le gouvernement se l'appropriera sans doute.

Le parlement de la Nouvelle-Ecosse sera prorogé vers le 12 avril.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de révoquer la nomination de Jules Bélanger. Ecuyer, comme conseiller municipal pour le quartier sud du village Montmagny.

Dans le couvent des Capucines de Murcie, en Espagne, il y a une religieuse de

cent vingt-cinq ans. Elle se porte très-bien, suit la règle de la communauté, se lève par tout temps à minuit, comme les autres religieuses, et fait tous les exercices de son ordre.

La colonie du rapatriement a pris en 1876 des développements considérables, dans les cantons de Dutton, Chesham et Emberton ; le recensement fait au 30 juin dernier accuse 409 familles, 1,870 âmes de population, 521 bâtiments et 3,095 acres de terrain défriché. Dans l'espace de quinze mois qu'ont duré les opérations du rapatriement, le nombre des familles s'est augmenté de 353.

Les divers travaux exécutés pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1876, pour l'entretien et la réparation des édifices publics en cette province ont coûté \$40,884.46.

Pour la construction de ponts et de chemins de colonisation, il a été dépensé, dans la même période, la somme de \$58,771.75.

Le chapelain protestant de la prison d'Etat demande qu'on ne permette pas au chapelain catholique de dire la messe dans la prison parce que, dit-il, c'est contre la doctrine évangélique. Le pauvre toqué croit-il que la prison a été établie pour son propre avantage, et pour la propagation de ses "vues" religieuses à lui ? (Le *Protecteur Canadien* de Fall-River.)

Le *Weekly Register* dit que le chevalier O'Cléry a annoncé officiellement son intention d'appeler incessamment l'attention de la Chambre des communes sur la fameuse loi "des abus du clergé" dernièrement votée par le Parlement italien. "Par cette loi, dit la *Notice of motion*, la liberté du souverain Pontife est matériellement restreinte et gênée au préjudice et au mécontentement de millions de sujets catholiques de Sa Majesté dans la Grande-Bretagne, l'Irlande et les colonies."

Une contrée bien singulière, si nous en croyons ce qu'en dit la *France*, c'est l'île d'Anticosti et la côte nord du golfe Saint-Laurent. "Le sol quoique fertile "apparemment, ne peut nourrir que "quelques arbrustes chétifs et rabougrs, "par suite de l'intensité du froid qui y "sévit pendant dix-huit mois de l'année."

D'où l'on peut conclure que dans l'île d'Anticosti les années sont probablement de vingt-quatre mois au moins. Ce fait bizarre et, croyons-nous, fort peu connu, doit appeler l'attention de l'Académie des sciences et de la Société de géographie.

Les Révérends MM. CHARLES-FRANÇOIS-CALLIXTE MORRISON, Curé de St. Cyprien, et FRANÇOIS-ANTOINE ALFRED TOPIR, Curé de St. Joseph de la Rivière des Prairies, diocèse de Montréal, décédés le 2 courant, appartenant à la Société d'une Messe.

Archevêché de Québec, }
4 avril 1877.
C. A. COLLET, Ptre. Secrétaire.

Incendie des bureaux et ateliers du "Franco-Canadien."

Nous avons à faire part, aujourd'hui, à nos lecteurs d'une fâcheuse nouvelle. Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, notre établissement a été complètement détruit par un incendie dont les progrès se sont développés d'une manière tellement rapide qu'il a été impossible d'opérer le moindre sauvetage.

La cause de ce sinistre n'est pas encore connue. Tout ce que l'on sait, c'est que samedi soir, vers dix heures et demie, les flammes et une fumée épaisse furent aperçues sortant de la porte vitrée du magasin de M. T. Bertrand, Marchand-Tailleur, occupant la partie ouest de la bâtisse où se trouvent nos ateliers. En un instant et avant même que l'alarme ne put être donnée, les flammes enveloppaient déjà la bâtisse toute entière et rendaient impossible toute tentative d'y pénétrer.

La plus grande activité a cependant été déployée par la brigade du feu qui, en moins de cinq minutes après la première alarme, était sur les lieux, en pleine activité, combattant par une demi-douzaine de jets d'eau puissants, le progrès des flammes et inondant complètement la bâtisse de fond en comble. Grâce à cette promptitude remarquable, à l'intelligente direction et à l'énergique exécution donnée aux opérations, par les chefs, l'incendie a été circonscrit, en moins d'une heure de travail, à la bâtisse où il avait pris origine.

L'Aqueduc et la pompe à vapeur ont fait un service admirable de promptitude et d'efficacité, et tout a démontré que notre organisation contre le feu est aussi parfaite que possible. L'eau a été fournie en abondance dès le début par l'aqueduc, aussitôt que les boyaux furent appliqués aux bornes-fontaines, et dans quatre minutes après le signal donné la pompe à vapeur était en pleine opération.

Les quatre compagnies faisant le service des boyaux, la pompe à bras, la compagnie des sapeurs-pompiers et la compagnie de sauvetage se sont trouvées simultanément à leur poste en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, et leur service a été admirable de courage, d'intelligence et de bon ordre. Notre plus profonde reconnaissance leur est acquise, et nous profitons de cette première occasion pour leur offrir l'expression la plus sincère.

Notre atelier typographique, nos presses et la librairie attachée à l'établissement sont complètement détruits. C'est une perte à peu près complète de \$6,000 à \$7,000, partiellement couverte par les assurances.

Ce malheur nous met dans la nécessité d'implorer l'indulgence de nos lecteurs et de les prier de ne pas s'impatienter si, d'ici à quelques jours, la publication du journal est interrompue. Cette interruption ne sera pas, cependant, d'une longue durée. Nous prenons des mesures immédiates pour reprendre sous le plus court délai possible, notre publication régulière.

En attendant, nous devons à l'obligeance

de notre confrère du *News*, l'avantage de donner publiquement la présente feuille.

Nos bureaux sont temporairement transportés à l'ancienne pharmacie du Dr. H. Larocque, coin des rues Champlain et St. Jacques.

Inutile de dire que nous nous attendons à ce que tous nos abonnés se donnent la main pour solder sans délai leurs redevances, afin de nous faciliter la tâche onéreuse de remonter notre imprimerie et compléter notre nouvelle installation.

(—Franco-Canadien.)

Nous sympathisons avec notre confrère sur le malheur qui vient de le frapper.

Nous faisons des souhaits pour qu'il sorte bientôt de ses ruines.

D'un écrivain bien connu.

De Mme Mary Francis, bien connue sous le nom de "Margaret Blount," Brighthelm, Woodstock, Vt., 6 oct. 1876. Seth W. Fowle et fils :—Messieurs : Il y a deux ans j'ai commencé à faire usage du *Siroc Péruvien*, j'étais dans un état de langueur et de faiblesse des plus prononcées, causé par un commencement de dyspepsie et un appauvrissement du sang. Trois bouteilles de Siroc Péruvien m'ont entièrement rendu la santé. J'ai un excellent appétit, je dors bien, je puis faire cinq milles sans me reposer et vaquer à mes affaires sans fatigue.

Une cousine qui demeure avec moi a fait usage de ce sirop après une grave maladie de plusieurs semaines ; depuis de longues années elle languissait. Cinq bouteilles de ce sirop ont eu un effet si heureux sur sa constitution que maintenant, elle mange avec appétit, a un sommeil régulier et peut faire trois milles sans fatigue. Je considère ce remède comme souverain pour les personnes ayant des habitudes sédentaires ou celles qui souffrent de langueur et d'affaiblissement. Je relate l'expérience que j'en ai faite, vous autorisant à faire de ma lettre l'usage que bon vous semblera. Votre etc., MARY FRANCIS. En vente dans toutes les pharmacies.

Association Dramatique de Québec.

Nous venons faire un dernier appel au public, et surtout aux âmes charitables, en faveur de la soirée dramatique que cette société donnera jeudi, à la salle Jacques-Cartier.

Depuis trois mois, l'association travaille avec un zèle inouï pour assurer le succès des deux jolies pièces qu'elle doit représenter. L'entente parfaite des membres et leur commun dévouement méritent une récompense, et c'est à vous, généreux Québécois, d'aller par votre présence, jeudi soir, encourager des jeunes amateurs qui, comme nous l'avons déjà répété, agissent uniquement au profit des pauvres.

On ne saurait trop encourager une société qui, outre le mérite de pouvoir jouer de bonnes pièces et d'amuser amplement le public, a encore celui d'aider les associations charitables dans leur grande et sublime œuvre : la charité.

Un autre motif, plus matériel il est vrai, pour engager la population à se rendre en foule, jeudi soir, à la Salle Jacques-Cartier, c'est que l'association étalera aux regards de l'auditoire des tableaux de mise en scène d'une beauté infinie, et d'une imagination vraiment inspirée.

Alors que chacun s'y rende : la classe instruite pour témoigner de son encouragement et de son indulgence en faveur du but de l'association ; les curieux pour satisfaire leur penchant, et il y aura de quoi ; enfin ceux qui aiment la critique, pour y chercher de quoi la provoquer.

Plus il y aura de monde, plus la part des pauvres sera large ; et les pauvres, c'est la cause commune de tout citoyen.

Il y aura aussi à goûter les excellents morceaux de la bande de St. Roch et du quatuor Ste. Cécile ; deux associations musicales qui ont déjà donné des preuves de leur bonne exécution.

Le plan de la salle est déposé chez M. J. A. Langlais, libraire, St. Roch.

FAITS DIVERS.

SOMMAIRE DE LA PREMIÈRE PAGE.—Feuilleton : Ivon le Breton, (à suivre).—Conférence de Notre-Dame par le Rev. Père Monsabré.—même page : La tirelire.—Un mot sur la propreté.—L'Échelle d'Or.

QU'EST-CE DONC ?—Un fait remarquable et qui préoccupe en ce moment tout Québec, c'est la course effrénée de la foule qui envahit depuis quelque temps les abords et les comptoirs du magasin de Gingras et Langlois, rue du Palais. Que se passe-t-il ?

Là, tout le monde est servi des choses les plus excellentes, et à des prix tellement raisonnables que chacun s'empresse d'y retourner. Cependant s'il y a foule ce n'est pas pour les épiceries de premier choix. Qu'est-ce donc ?

POISON.—On télégraphie de Montréal, en date d'hier, que trois français et une femme se sont accidentellement empoisonnés en buvant du whisky dans une bouteille qui appartenait à l'un des quatre. Le sergent Dreyfus a fait conduire les empoisonnés à l'hôpital. Chose étrange, la police n'a pu mettre la main sur la bouteille, et par conséquent, ne peut dire de quelle nature était le liquide qu'elle contenait.

PICOTE.—La semaine dernière le nombre de victimes de cette maladie a été beaucoup plus considérable à Montréal que les autres semaines.

TRIPLE NAISSANCE.—Lundi, Madame J. B. Boulet, de Lévis, a donné le jour à trois enfants à la fois, une fille et deux garçons. L'un des garçons est mort depuis, mais l'autre et la petite fille se portent bien.

CONSTRUCTION DE NAVIRES.—On remarque que depuis sept ans, c'est le premier hiver qu'il n'y a aucun navire en construction à New-Glasgow, N. E.

—La vérité n'est pas bonne à dire en tout temps ; c'est-à-dire qu'il y a des temps où on doit la dire et la proclamer hardiment. Ainsi quand on voit l'un des plus grands dons de l'admirable nature altéré et mélangé avec des matières dégouttantes et exhibé ensuite sous de fausses couleurs, alors il est temps que le public apprenne que le seul vin de Quinine véritablement pur est celui préparé par Devins & Bolton, et recommandé par les hommes éminents de la science.

En vente par tous les chimistes.

CONFLAGRATION.—Presque tout le quartier commerçant de la petite ville de Clinton, chef-lieu du comté de Sampson (Caroline du Nord), a été détruit pendant la nuit de mardi à mercredi par un incendie qui, né à 10 heures du soir dans le magasin Reichman, n'a été définitivement éteint que le lendemain matin à 4 heures.

PERTE D'UN STEAMER.—Le steamer *Elta*, parti de l'Arkansas pour Memphis avec 90 balles de coton pour la Nouvelle-Orléans et 75 barils d'huile pour Cincinnati, a sombré avant-hier dans le lac Swan. On ne donne pas d'autres détails.

SUICIDE.—Mme Luther Haskins, femme d'un fermier de Richville (New-York), s'est levée au milieu de la nuit, s'est fait une entaille profonde à la gorge avec un rasoir et est sortie en courant. A sept heures du matin on a relevé son cadavre à un mille de sa résidence.

INCENDIE DURANT LES TÉNÉBREES.—L'Eglise St. Bernard, de New-York, a failli être entièrement consumée le jour du Vendredi-Saint.

Voici comment la chose est arrivée : Le chant des Ténébres avait commencé, et l'attention de la congrégation était absorbée dans le service, quand on a vu comme un éclair ; le reposait en flammes. L'église s'embrasait de fumée. Les personnes présentes se sont levées simultanément et élancées vers les portes au milieu d'une grande confusion. Le Rév. Père Healey et les prêtres qui assistaient ont prononcé des paroles rassurantes et calmé la panique avant que personne eût été grièvement blessé.

On n'avait que peu d'eau sous la main pour jeter sur les flammes, mais la propagation du feu a été empêchée par plusieurs hommes qui, quittant leurs paquets, s'en sont servis pour étouffer les flammes. Le chant des Ténébres, si bruyamment interrompu, a été repris, et la plupart des personnes de la congrégation se sont rassises et sont restées jusqu'à la fin du service, qui a été suivi d'une prière d'actions de grâce, offerte par le Rév. père Healey, pour remercier le ciel qu'un désastre sérieux eût été évité.

Il est évident que c'est par une permission du ciel, s'il n'y a pas eu une grande conflagration et une panique désastreuse. Un homme s'est brûlé grièvement les mains en éteignant les flammes des rideaux de dentelles du reposoir. Les fleurs blanches figurant des colombes ont été noircies ; les calices, les croix, etc., ont été partiellement consumés, et la terrasse de bois a été carbonisée en beaucoup d'endroits. Le père Healey dit qu'il a été étonné de voir les femmes garder leur sang-froid dans de telles circonstances. Pas un cri n'a été poussé.

ENFANT PENDU.—Samedi après-midi, à West-Enosburgh, Vt., un petit garçon de 5 ans de M. Joseph Lapanne, forgeron, s'amusa à jouer dans une balançoire, dans une chambre. Sa mère remarquant sa disparition prolongée, se mit à sa recherche, et le trouva pendu par le cou au bout de la corde servant de balançoire. Son corps était déjà froid, ce qui indique qu'il avait cessé de vivre depuis au moins une couple d'heures. Le pauvre petit s'était emparé dans les cordes en jouant et était resté pendu. La douleur de ses parents est plus facile à imaginer qu'à décrire.

LES COUSINS A LA MODE DE CHINE.—Dans le cours des débats d'un procès criminel intenté contre un Chinois accusé de meurtre, dit le *Courrier* de San Francisco, l'interprète fut prié d'expliquer à la cour ce que les Chinois entendent par la qualité de *Cousin* et quelles en sont les obligations. Il répondit que, d'après les lois sociales établies en Chine, tous ceux qui portent le même nom de famille se considèrent comme cousins, à quelque partie de l'empire qu'ils appartiennent. Cet usage est reconnu aussi bien à l'étranger qu'au pays natal.

Puis l'interprète chinois ayant été questionné sur les obligations d'un cousin envers un autre, il ajouta qu'ils se devaient mutuelle protection, sans chercher à savoir si la cause était juste ou injuste.

C'est-à-dire que si par exemple un membre de la famille Wing, avait été tué par un membre de la famille Sung, tous les homonymes ou cousins du défunt Wing étaient tenus de poursuivre les homonymes ou cousins de la famille Sung jusqu'à ce que vengeance ait été obtenue sur l'un ou l'autre de ses membres.

IL N'Y A PLUS DE PYRÉNÉES.—Avant le 1er janvier 1878, la France et l'Espagne

orientale seront reliées par le chemin de fer qui, pour le moment, s'arrête à la frontière française de Banyuls-sur-Mer. Il y a plusieurs années qu'on travaille à cette ligne destinée à mettre en communication directe Perpignan et Barcelone. Les voyageurs à destination de cette dernière ville qui ne veulent pas prendre la voie de mer à Cette, sont contraints aujourd'hui de subir douze heures de diligence entre Perpignan et Girona, d'où le chemin de fer les conduit en quatre heures à Barcelone.

A partir du 1er janvier 1878, on pourra aller directement presque sans changer de voiture, de Paris à Barcelone, Murcie et Malaga. Les Catalans et les habitants de la Murcie profiteront évidemment de la nouvelle ligne pour visiter l'Exposition.

—Un journal républicain de l'Allier raconte une histoire qui donne une haute idée de la gravité des cérémonies d'un mariage purement municipal : Un couple jeune, ou, du moins, se donnant comme tel, se présente à la mairie pour procéder aux formalités préliminaires de la célébration du mariage : "Faire écrire les bans."

Le futur accuse vingt-quatre ans, la future vingt-cinq.

Le grand jour arrive : le maire, ceint de son écharpe et assisté de son secrétaire, lit les pièces authentiques qu'exige la loi : or, l'acte de naissance donne à la future trente-quatre ans.

Furieuse et n'écoulant que cet instinct qui porte la plupart des femmes à cacher leur âge, elle s'empare contre le document révélateur :

"Mais, c'est faux ! ce n'est pas mon acte que vous avez ! je n'ai pas cet âge ! je renie votre papier."

Le futur, de bonne composition, reste coi. Le maire réfléchit.

"Eh bien ! mademoiselle, dit-il, si cet acte, que l'on m'a adressé du fin fond du Puy-de-Dôme, où vous êtes née, n'est pas le vôtre, vous n'avez qu'à vous procurer celui qui est à vous ; pour moi, je ferme mes registres et j'ajourne le mariage."

La future est atterrée. Les parents saisissent un coin de l'écharpe municipale et font rasseoir M. le maire, qui engage la mariée à accepter cet acte et à déclarer qu'il est sien.

Celle-ci, partagée entre le brûlant désir de dissimuler neuf années, et le désir plus grand encore de se marier, après quelques minutes de silence, s'écrie :

"Ca, ce n'est pas mon acte ; mais, pour cette fois, je veux bien le reconnaître et l'accepter, monsieur le maire, mariez-nous."

Et M. le maire, qui se souviendra longtemps de l'aventure, obtiendra aux vœux de la belle et la maria.

Ventes par le Sheriff.
LA CORPORATION DE QUEBEC : vs OLLIVIER VEZINA :

Un terrain situé en la cité de Québec, rue Notre-Dame des Anges, de 22 pieds de front sur 65 de profondeur ; avec un hangar dessus construit.

Pour être vendus, au bureau du sheriff, 9e jour d'avril, à 10 heures du matin.

Demoiselle JANE PRICE, vs FIRMION DION :

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Mathieu, de 4 arpents de front sur 30 arpents de profondeur ; avec un moulin à farine, un moulin à scie et maison et autres bâtiments dessus construits.

2. Une terre située en la même paroisse, de 4 arpents de front sur 20 arpents de profondeur ; sans bâtiments.

3. Une terre située au même lieu, de 4 arpents de front sur 30 arpents de profondeur ; avec une grange dessus construite.

4. Une terre située au même lieu, de 4 arpents de front sur 30 arpents de profondeur ; sans bâtiments.

5. Une terre située au même lieu, de 4 arpents de front sur 30 arpents de profondeur ; sans bâtiments.

6. Une terre située au même lieu, de 4 arpents de front sur 30 arpents de profondeur ; sans bâtiments.

7. Une terre située au même lieu, de 4 arpents de front sur 30 arpents de profondeur ; sans bâtiments.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Mathieu, le 10e jour d'avril, à dix heures du matin.

IMPORTATIONS.
Par le SS *Polynesian*, Brown, de Liverpool à Portland, 2 avril.—6 ballots de papier-tapisserie à W. M. McDonald. 18 ballots de marchandises à Fyfe et Garneau. 2 ballots de marchandises et 4 boîtes de livres à Jos. Hamel et Frères. 23 do à Glover et Fry. 100 boîtes de fer blanc à Chêne, Beaudet et cie. 2 caisses de chapeaux à Renfrew et Marcoux. 187 caisses à N. Turcott. 23 ballots de marchandises à Davidson et Horan. 3 do à Léger et Rinfret. 1 ballot à C. E. Hollivell. Le reste de la cargaison pour Montréal.

Oranges ! Oranges !
Un petit lot d'oranges à 20 centins par douzaine pour quelques jours seulement en vente chez

GINGRAS & LANGLOIS
No. 54 Rue du Palais.
Québec, 26 Mars 1877.

DRINKER.—Cocao de Epps. Agréable et reconstituant. — Par une connaissance approfondie des lois naturelles qui régissent les opérations de la digestion et de la nutrition et par une sage application de magnifiques propriétés du Cocao bien choisi, M. Epps a pourvu son tableau à déjeuner d'un breuvage délicatement savoureux qui peut nous épargner plusieurs comptes de médecins.

C'est par le prudent usage, de tels régimes de nourriture, qu'on peut graduellement et sûrement constituer une machine au point de la mettre en état de résister à toutes sortes de maladies. Des centaines de maladies nous environnent sans cesse, prêtes à nous attaquer par le point le plus faible de notre santé. Nous éviterons plus d'une atteinte de maux, en ayant soin de bien entretenir la pureté du sang et de soigner notre constitution. — *Civil Service Gazette.*

Chaque paquet porte l'inscription : JAMES EPPS & Co., Homœopathiques Chimistes 48, rue Threadneedle, et 170, Piccadilly, Londres

ETOUPÉ
10 TONNES de qualité supérieure et triée à la machine, à vendre à bon marché
J. & W. REID,
77 Rue St. Paul
Québec, 15 Janvier 1878

Oranges ! Oranges !

Un petit lot d'oranges à 20 centins par douzaine pour quelques jours seulement en vente chez

GINGRAS & LANGLOIS,
No. 54, Rue du Palais.
Québec, 26 Mars 1877.

Annouces Nouvelles.
Soumissions demandées.—A. Gaboury.
Chapeaux ! Chapeaux !—J. B. Laliberte.
La Banque Nationale.—F. Vézina.
Réduction sur Vins !—Gingras & Langlois.
Avis aux Me sieurs !—Fyfe et Garneau.

Vin de Quinine de Campbell.—Une des mait sons qui imitent le Vin de Quinine de Campbell annonce éhontement qu'elle fabrique ce vin depuis vingt ans. Cette maison ne fait affaire que depuis dix ans et demi et elle n'a préparé son vin qu'après que le vin de Quinine de Campbell eut été reconnu si célèbre. Pour connaître la qualité de ces imitations il ne suffit que de jeter un coup d'œil sur l'analyse suivante, sur laquelle nous attirons particulièrement l'attention : Rapport du Dr. J. Baker Edwards, Ph. D. D. C. L. T. C. S., professeur de chimie et de micrologie.

Je certifie que j'ai analysé avec soin les échantillons de vin de Quinine, que m'ont données MM. Kenneth et Campbell et que j'ai obtenu le résultat suivant :

N° 1.—Couleur foncée et trouble, laissant au repos un dépôt épais ; le goût en est doux et acide et le bouquet ressemble à l'orange et est quelque peu amer. En s'évaporant il laisse un sirop sucré. Il ne contient qu'un "reste microscopique de Quinine et de Quinidine." Il est fabriqué avec du vin d'Orange.

N° 2.—Couleur noire foncée, laissant un dépôt épais et noirâtre, à un goût acide et légèrement amer, contient de la cinchonine mais point de Quinine "et est fabriqué avec un "vin acide," et non pas avec du sherry.

N° 3.—Vin de Campbell. Légèrement coloré clair et sans dépôt ; contient du disulphate de quinine, dans la proportion d'un grain à deux onces de liquide et est fabriqué avec du vin de herry de première classe.

JOHN BAKER EDWARDS, Ph. D. D. C. L. F. C. S., professeur de chimie et de micrologie, Bishop's College et Collège des arts et industries, Montréal.

MM. KENNETH CAMPBELL & Co., Montréal.
En vente chez T. LEDROIT, M. G. MOUN-TAIN et J. B. Z. DUBEAU et GINGRAS & LANGLOIS.
Québec, 23 Juin 1876.

LA Salsepareille DU DR. CHANNING POUR LE SANG.

UN EXTRACT HAUTEMANT CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE DE JAMAÏQUE ROUGE ET DE DOUBLE IODURE

L'espace nous manque ici pour donner plus de détails sur les vertus de cette grande médecine. Est-ce qu'un seul certificat ne prouve pas d'un médecin éminent et bien connu tel que le Dr. Bessy, de Montréal, n'est pas suffisant pour établir sa supériorité sur toutes les préparations mixtures anglaises ?

Parfaitement d'un médecin éminent et bien connu tel que le Dr. Bessy, de Montréal, n'est pas suffisant pour établir sa supériorité sur toutes les préparations mixtures anglaises ?

Parfaitement d'un médecin éminent et bien connu tel que le Dr. Bessy, de Montréal, n'est pas suffisant pour établir sa supériorité sur toutes les préparations mixtures anglaises ?

Parfaitement d'un médecin éminent et bien connu tel que le Dr. Bessy, de Montréal, n'est pas suffisant pour établir sa supériorité sur toutes les préparations mixtures anglaises ?

Parfaitement d'un médecin éminent et bien connu tel que le Dr. Bessy, de Montréal, n'est pas suffisant pour établir sa supériorité sur toutes les préparations mixtures anglaises ?

Parfaitement d'un médecin éminent et bien connu tel que le Dr. Bessy, de Montréal, n'est pas suffisant pour établir sa supériorité sur toutes les préparations mixtures anglaises ?

Parfaitement d'un médecin éminent et bien connu tel que le Dr. Bessy, de Montréal, n'est pas suffisant pour établir sa supériorité sur toutes les préparations mixtures anglaises ?

Parfaitement d'un médecin éminent et bien connu tel que le Dr. Bessy, de Montréal, n'est pas suffisant pour établir sa supériorité sur toutes les préparations mixtures anglaises ?

Parfaitement d'un médecin éminent et bien connu tel que le Dr. Bessy, de Montréal, n'est pas suffisant pour établir sa supériorité sur toutes les préparations mixtures anglaises ?

Parfaitement d'un médecin éminent et bien connu tel que le Dr. Bessy, de Montréal, n'est pas suffisant pour établir sa supériorité sur toutes les préparations mixtures anglaises ?

Parfaitement d'un médecin éminent et bien connu tel que le Dr. Bessy, de Montréal, n'est pas suffisant pour établir sa supériorité sur toutes les préparations mixtures anglaises ?

Parfaitement d'un médecin éminent et bien connu tel que le Dr. Bessy, de Montréal, n'est pas suffisant pour établir sa supériorité sur toutes les préparations mixtures anglaises ?

Parfaitement d'un médecin éminent et bien connu tel que le Dr. Bessy, de Montréal, n'est pas suffisant pour établir sa supériorité sur toutes les préparations mixtures anglaises ?

Parfaitement d'un médecin éminent et bien connu tel que le Dr. Bessy, de Montréal, n'est pas suffisant pour établir sa supériorité sur toutes les préparations mixtures anglaises ?

Parfaitement d'un médecin éminent et bien connu tel que le Dr. Bessy, de Montréal, n'est pas suffisant pour établir sa supériorité sur toutes les préparations mixtures anglaises ?

Parfaitement d'un médecin éminent et bien connu tel que le Dr. Bessy, de Montréal, n'est pas suffisant pour établir sa supériorité sur toutes les préparations mixtures anglaises ?

Parfaitement d'un médecin éminent et bien connu tel que le Dr. Bessy, de Montréal, n'est pas suffisant pour établir sa supériorité sur toutes les préparations mixtures anglaises ?

Parfaitement d'un médecin éminent et bien connu tel que le Dr. Bessy, de Montréal, n'est pas suffisant pour établir sa supériorité sur toutes les préparations mixtures anglaises ?

Parfaitement d'un médecin éminent et bien connu tel que le Dr. Bessy, de Montréal, n'est pas suffisant pour établir sa supériorité sur toutes les préparations mixtures anglaises ?

Parfaitement d'un médecin éminent et bien connu tel que le Dr. Bessy, de Montréal, n'est pas suffisant pour établir sa supériorité sur toutes les préparations mixtures anglaises ?

Parfaitement d'un médecin éminent et bien connu tel que le Dr. Bessy, de Montréal, n'est pas suffisant pour établir sa supériorité sur toutes les préparations mixtures anglaises ?

Parfaitement d'un médecin éminent et bien connu tel que le Dr. Bessy, de Montréal, n'est pas suffisant pour établir sa supériorité sur toutes les préparations mixtures anglaises ?

Parfaitement d'un médecin éminent et bien connu tel que le Dr. Bessy, de Montréal, n'est pas suffisant pour établir sa supériorité sur toutes les préparations mixtures anglaises ?

Parfaitement d'un médecin éminent et bien connu tel que le Dr. Bessy, de Montréal, n'est pas suffisant pour établir sa supériorité sur toutes les préparations mixtures anglaises ?

Parfaitement d'un médecin éminent et bien connu tel que le Dr. Bessy, de Montréal, n'est pas suffisant pour établir sa supériorité sur toutes les préparations mixtures anglaises ?

Parfaitement d'un médecin éminent et bien connu tel que le Dr. Bessy, de Montréal, n'est pas suffisant pour établir sa supériorité sur toutes les préparations mixtures anglaises ?

AVIS AUX MESSIEURS !

NOUS annonçons respectueusement que nous avons toujours en mains un assortiment considérable de

Draps, Serges, pour habits, Pantalons, Blouses, Chemises, Coils, Poignets, Cravates, Mouchoirs, Caleçons Camisoles, Chaussettes, Etc., Etc.

Nous avons dans l'établissement un TAILLEUR DE PREMIERE CLASSE venant de Londres, et nous pouvons garantir le meilleur ouvrage dans les derniers goûts.

10 POUR CENT D'ESCOMPTE SUR TOUS LES ACHATS FAITS AU COMPTANT.

Fyfe & Garneau,
22, RUE DE LA FABRIQUE.
Québec, 12 Janvier 1877.

Soumissions Demandées
La compagnie de navigation à vapeur du St. Laurent recevra des soumissions jusqu'à trois heures de l'après-midi, mercredi, le 11 du courant, de ceux qui désireraient fournir les provisions ci-dessous nommées, pour les vapeurs à passagers, SAGUENAY, ST. LAWRENCE, UNION et CLYDE ; savoir :

Bœuf, Mouton, Veau, Jambon, Saucisse, Bœuf Salé, Langues, Porc et Pain.

—AUSSI—
Pour les vapeurs remorqueurs :—Bœuf, Mouton, Veau et Pain.

La compagnie ne sera pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

A. GABOURY, Secrétaire.
Québec, 4 Avril 1877.

Huile de Petrole No. 1
—A—
20 CENTS LE GALLON.

CETTE HUILE EST BLANCHE extra raffinée et supérieure à toute autre huile vendue en Canada

Marque SILVER STAR, New-York Standard White.

A vendre par F. O. VALLERAND, No. 92, Côte Lamontagne et No. 33, rue Notre-Dame, Basse-Ville.
Québec, 19 Mars 1877.

Avis aux Contracteurs de Chemin de Fer.
—A VENDRE.

2000 TONNES isse de fer choisies n'ayant qu'un court usage, et propre à être reposée, valant des neuves.

S'adresser à W. REID et CIE., Rue McGill, Montréal.
Ou J et W REID, Québec.
Québec, 2 février 1877.

J. & W. REID,
No. 40, RUE ST. PAUL, QUÉBEC.

MANUFACTURIERS DE PAPIER-FEUTRE pour le rembrassage des maisons et pour mettre sous les tapis.

PAPIER GOUVERNEUR pour les couvertures des maisons.

PAPIER A ENVELOPPER, Gris, Brun, Drabe et Manilla, de toute grandeur et de toute qualité.

PAPIER A IMPRIMER, Blanc et de couleur, de toute grandeur et de toute qualité.

SACS DE PAPIER fait à la machine pour groceries, et marchandises sèches, de toute qualité et de toute grandeur.

LIVRES BLANCS, pour comptes ou mémoires, grands ou petits faits à ordre, sous le plus court délai.

IMPORTATEUR ET MARCHANDS De papiers à écrire, d'Enveloppes, De plumes et d'Encre.

Enfin de toute sorte de Papeteries. Le tout sera vendu au plus BAS PRIX, soit en gros, soit en détail.

TAPISSERIES, en gros seulement.
J. & W. REID.
Québec, 6 Octobre 1876.

Aux Entrepreneurs.
A Vendre.

UN lot de pentures doubles pour portes battantes, différentes grandeurs, à vendre à une réduction de 50 par cent sur les prix courants.

J. & W. REID, Rue St. Paul
Québec, 15 Janvier 1877.

Nouveau ! Nouveau !
UN MAGNIFIQUE CHROMO A L'HUILE VALANT 25 CENTS, au choix de l'acheteur, donné avec CHAQUE LIVRE DE CAFÉ "An gustura".

GINGRAS & LANGLOIS,
54, rue du Palais.
Québec, 23 Février 1877.

J. B. LALIBERTE, CHAPEAUX NOUVEAUX A L'ENSEIGNE DE L'ORIGINAL !



124 & 126 Rue St. Joseph Saint-Roch.

La plus grande importation de chapeaux qui a jamais été faite à Québec. Au delà de CENT CAISSES ont été reçues par les derniers steamers, par la voie de Portland, venant des premières manufactures françaises, anglaises et américaines.

Il offre en vente l'assortiment le plus complet et le plus varié de Chapeaux pour la saison du Printemps et de l'été, consistant en Chapeaux de Satin, Chapeaux de Feutre et de Paille, Bonnets Ecossais (Scotch Caps), Capots cirés, dans ce qu'il y a de plus nouveau et de plus fashionable.

Il attire spécialement l'attention sur des nouveaux Chapeaux Français extrêmement légers. Il informe également qu'il a reçu de Paris, un CONFORMATEUR, expressément pour les personnes qui ont des difficultés à porter les chapeaux durs. Les chapeaux durs seront mis conformes à la tête sous quelques minutes.

AVIS AUX MEMBRES DU CLERGÉ.
M. J. B. LALIBERTE s'est assuré les services d'un chapelier français venant d'une des meilleures manufactures de Paris pour la confection des CHAPEAUX DE SOIE, et tout ordre spécial laissé à son établissement sera exécuté sous le plus court délai.

On trouvera toujours à son établissement, toute espèce de Chapeaux de Soie, Feutre, Paille blanche et Paille noire ; CAPOTS CIRÉS faits expressément pour les messieurs du clergé.

J. B. Laliberte,
MANCHONNIER ET CHAPELLIER,
Enseigne de l'Original,
Nos. 124 et 126, Rue St. Joseph, St. Roch, Québec.
31 Mai 1876-1877.

Huile de Charbon ! Maison Canadienne,
GINGRAS & LANGLOIS,
54, RUE DU PALAIS, HAUTE-VILLE

Pour n'importe quelle quantité et au plus BAS PRIX du Marché

—AUSSI—
Vitres ! Vitres ! Vitres !
DE TOUTES GRANDEURS.

ENCORE :
FAIENCE, PORCELAINE, VERRERIES, LAMPES, OBJETS DE FANTAISIE, ARGENTERIE, Etc., Etc.

Chez RENAUD & CIE., 24, Rue St. Paul.
ED. DOLBEC, Gérant.
Québec, 14 Mars 1877. — 3 mai 1876-c

TAPISSERIE !
—A LA—
Librairie DERY,
40, Rue St. Pierre, Basse Ville, Québec.

25 BALLOTS de TAPISSERIES, des Patrons les plus nouveaux, venant d'être reçus à la Librairie de l'abbé KINET, pour être vendus, à un bien léger avance, soit au ballot ou au détail.

TAPISSERIE pour SALONS, SALLES, CORRIDORS, Etc., Etc., avec bordures pour appareiller, les prix variant, de 6 c. la pièce en montant.

—AUSSI—
En mains la Nouvelle Carte Géographique de la Puissance, en Français, et la Carte de la Province de Québec en Anglais, nouvelle édition. Toujours en mains la Série des Livres de Lecture (MONTPETIT). EXPLICATION DU CATECHISME par l'abbé KINET. (Edition cartonnée.) UNE FLEUR DU CARMEL, la première CARMELITE CANADIENNE, MARIE-LUCIE-HERMINE FREMONT, (par le REVD. PERE ANTOINE BRAUN), ornée de deux Photographies.

LES EVENEMENTS DE 1837-38, (par L. N. CARRIÈRE). UN VOYAGE EN YATCH, (par LORD DUFFERIN), ornée du portrait de SON EXCELLENCE et de plusieurs gravures.

Encore un nouveau supplément du CÉLÈBRE ENCHIRI MAGIQUE INÉPUISABLE. PAPIERS, ENVELOPPES, LIVRES DE PRIÈRES et pour ECOLES, FOURNITURES DE BUREAUX et ECOLES, LIVRES pour comptes-REGISTRES, etc., etc., en grande quantité, à des prix les plus modérés.

Québec, 26 Mars 1877.

1. P. DERY, Libraire.
Québec, 26 Mars 1877.

<

La tirelire.

Une tirelire est un des meubles les plus importants d'un ménage; d'abord parce qu'il ne coûte que deux sous, ce qui est un grand point pour beaucoup de bourses mal garnies; puis et surtout parce qu'il a une infinité de qualités merveilleuses. Je parie que bien des gens n'y ont pas encore pensé.

1. En premier lieu, la tirelire est un excellent calculateur; elle répète imperturbablement 2 et 2 font 4; 4 et 2 font 6, 6 et 2 font 8, etc., etc., jamais elle ne se trompe, et si chaque jour on va déposer son tribut, au bout de l'année elle le rend sans la moindre faute d'addition, et surtout sans soustraction.

Ainsi, elle apprend à bien des gens qui l'ignorent ou qui l'oublient, qu'un sou répété 365 fois par an, produit 18 fr. 25; que 2 sous répétés 365 fois produisent 36 fr. 50; que 4 sous multipliés par 365 donnent 73 fr.; que par conséquent celui qui prélève sur son tabac 1 sou par jour pour le déposer à la tirelire s'enrichit annuellement de 18 fr. 25 et que s'il réforme sur le petit verre et le canon du coq jusqu'à 4 sous chaque jour, c'est un bénéfice net de 73 fr.

2. Mais ce n'est pas tout; la tirelire est un excellent intendant. Parmi tant de gens qui vont gaspiller leur petit avoir au jeu, au cabaret, à la bamboche, qui, pour le plaisir d'un moment, font jeter toute la semaine leur femme et leurs enfants, il y en a bien les 3/4 qui le font par pure irrégularité. "Je n'ai que quelques sous", se dit-on; "à quoi bon les économiser? Ils ne me rendront pas la "jambe mieux faite." Mais si on a l'habitude de consulter la tirelire, la voilà qui devient éloquent, qui s'échauffe, qui s'anime, et bien souvent elle aura gain de cause. "Mais, malheureux, dirait-elle, tu gaspilles chaque lundi 2 fr., 3 fr., 4 fr. au cabaret, au bout du mois, ce serait 8 à 16 fr. que tu trouverais dans mon ventre au lieu de les avoir perdus dans le tien; au bout du trimestre, ce serait 24 à 48 fr. pour le terme, cet impitoyable terme, qui n'arrive si vite que parce qu'on n'y songe qu'au dernier moment. "Ce serait une fortune que tu trouverais dans mes flancs; donne-moi donc, donne-moi largement; je ne suis pas comme le cabaret qui prend et ne rend point, comme la go-guette qui dévore ton salaire en même temps qu'elle ruine ta santé. "Moi, je rends toujours, je suis exacte et fidèle, donne, et tu t'en trouveras bien."

3. Enfin, la tirelire, c'est une parfaite moraliste. Que de gens n'auraient pas pris la malheureuse habitude de s'enivrer s'ils n'avaient jamais mis le pied dans un cabaret? Que de gens n'y auraient jamais mis le pied s'ils avaient eu une tirelire pour déposer la petite, une bien petite pièce qui constituait leur fond de caisse! Parmi ceux qui ne lisent, il y en a bien qui, bon gré mal gré, sont obligés de dire que j'ai, ma foi, raison! Et du cabaret, combien ne seraient pas tombés plus bas, et de chute en chute jusqu'au bagne? Le nombre en est incalculable; sans aller plus loin, combien moins de disputes n'y aurait-il pas dans les ménages, combien de coups plus ou moins conjugués épargnés de part et d'autre, combien d'enfants conservés dans l'amour et le respect de leurs parents, si on eût économisé pour mettre à la tirelire? Si le mari eût déposé; si la femme eût suivi son exemple; si le fils, au lieu de dépenser de son côté, eût apporté à la caisse son premier gain? La tirelire ainsi conçue, envisagée sous ce point de vue, c'est le bien de la famille, et la famille, c'est l'économie, la moralité, c'est l'affection des pères et mères pour les enfants, et des enfants pour les parents. Il y a donc toute une morale, toute une poésie dans la tirelire, et bien de mes lecteurs s'en voudront de ne pas l'avoir comprise plus tôt. Qu'ils y réfléchissent donc chacun de leur côté jusqu'à un prochain entretien: car dans mon enthousiasme pour la tirelire, je n'ai pas fini, et il me reste à en définir les formes, les variétés, ce que je ferai bientôt, s'il plaît à Dieu, et si je vous ai plu, ami lecteur.

Un mot sur la propreté.

Il est une remarque qui m'a vivement frappé: c'est qu'un bon ouvrier, ouvrier tapissier, ouvrier menuisier, ouvrier serrurier, que sais-je, tient tous ses outils dans un état de propreté admirable; pas une tache, pas une brèche, pas de rouille surtout; qu'ils soient en fer ou en acier, ils brillent véritablement comme s'ils étaient en argent.

Mais, mais, écoutez-moi bien et ne vous fâchez pas, entre amis on se dit ses vérités; quel contraste souvent entre les outils et celui qui les emploie! Je sais très-bien que pour travailler on ne peut avoir du linge blanc, ni des pantalons à la mode; vous pourriez en avoir que je ne vous les conseillerai même pas. L'économie, l'économie, c'est la fortune d'un ménage, l'aisance, ou tout au moins, le nécessaire pour les jours de repos; mais ce qui ne coûte rien,

ce que la simple prudence conseille pour les travaux manuels, c'est la propreté des parties du corps exposées aux contacts journaliers. On néglige de nettoyer, de laver ses mains, ses bras, son cou, son visage, et qu'arrive-t-il? C'est que le moindre bobo s'envenime, c'est qu'une simple écorchure devient souvent une maladie.

Ce qu'il y a de déplorable, c'est que des ouvriers, j'en ai connu, mettent une sorte de fierté à ne pas s'occuper de semblables détails. J'ai soigné un brave garçon que, dans son atelier, on avait surnommé Mademoiselle, parce qu'il se lavait régulièrement et qu'il se peignait tous les jours!

L'hygiène, hélas! a ses incrédules, comme la religion, comme la vérité; mais à ces ricaneurs, mes amis, je n'ai qu'une seule phrase à répondre, "Allez faire une petite visite à l'hospice Saint-Louis, à Paris."

C'est dans cet hôpital que se trouvent spécialement réunies et soignées les maladies de la peau. Or, s'il nous était donné de passer la revue minutieuse de cette redoutable collection, si nous réfléchissions ensuite que le plus grand nombre de ces dartres, lèpres ou ulcères sont causés par la malpropreté, bien loin de tourner en ridicule ceux qui se lavent, se peignent, etc., on les imiterait. Eh bien! c'est au nom de votre santé que je vous le demande; des lavages quotidiens, des lavages solides, de l'eau, de l'eau, un gros linge et frottez ferme! Si vous vous écorchez à cet exercice, vos écorchures se guériront vite, je vous le garantis.

L'échelle d'or

La charité est une échelle d'or; et cette échelle d'or a huit degrés.

Le degré inférieur est de donner, mais à regret; avec la main, non avec le cœur. Le pauvre accepte, car il a besoin; mais il dit: Oh! les mauvais riches! Et Dieu n'a pas de récompense pour un tel don.

Le deuxième degré est de donner, de bonne grâce, mais non selon ses moyens. Bienfaisance qui calcule n'est point de la charité.

Le troisième degré est de donner selon ses moyens, mais après avoir été sollicité. Or on est souvent trompé ainsi; car ce n'est pas toujours celui qui demande qui a le plus besoin.

Le quatrième degré est d'aller au-devant du malheureux; mais en lui donnant dans la main, on excite sa honte.

Le cinquième degré est de donner sans le voir: nos aïeux déposaient souvent une aumône dans un lieu où les pauvres venaient la prendre sans être vus.

Le sixième degré est de donner sans nous faire connaître.

Le septième degré est de donner tout en restant inconnus l'un à l'autre; c'est ce qui se faisait au saint temple de Jérusalem, par les dépôts en secret et en secret étaient entretenues les familles pauvres les plus respectables.

Le huitième degré est de donner pour retirer de la misère ou empêcher d'y tomber. Ainsi qu'il est écrit: "Si ton frère décline, si sa main faiblit, soutiens-le, ne permet pas qu'il tombe; étranger ou indigène, fais-le vivre à côté de toi; entretiens-le honorablement." C'est le degré le plus élevé de l'échelle d'or de la charité, et pour lequel Dieu réserve toutes ses bénédictions.

Bazar

En faveur de l'Asile du Bon Pasteur, sous le patronage de Son Excellence l'illustre Luc-Letellier de St. Just, Lieutenant-Gouverneur.

Un bazar pour le soutien de cette institution, aura lieu dans le cours du mois de SEPTEMBRE PROCHAIN, à la salle du nouveau marché. Les personnes charitables sont invitées à l'honneur de leur visite. Les tables seront tenues par les Dames dont les noms suivent:

Mesdames Owen Murphy, Madame F. Gourdeau, " F. E. Roy, " S. J. Bennett, " S. Lesage, " F. Carberry, " J. G. Bossé, " E.C.E. Gauthier

Mademoiselle Meilleur, " Mary-Bella Patton, " Chauveau, " Flore Roy, " Séraphine Roy.

Mesdames Baillargeon, O. Robitaille, Pentland et P. X. Langevin présideront à la table des rafraîchissements. Québec, 21 Mars 1877. 203

Bazar.

DANS le cours de JUILLET PROCHAIN, aura lieu à ST. JOSEPH DE LEVIS, un bazar, dont le produit sera employé à aider la construction de la chapelle du Sacré-Cœur au couvent des Révérendes Dames de Jésus-Marie. Les dames dont les noms suivent informent très respectueusement tous les amis du Sacré-Cœur, en quelque lieu qu'ils se trouvent, qu'elles recevront avec reconnaissance tout don, en argent ou objets, pour venir en aide à une si belle œuvre.

Promesse faite à N. S. à la bienheureuse Marguerite Marie, en faveur des personnes dévotement à son Divin Cœur: "Je serai leur refuge assuré pendant la vie et surtout à la mort."

Mesdames Charland, Marguis, Marsan, Boulanger, sen., Boulanger, J. P. Boulanger, A. Bourget, Lamontagne, Frévoit, F. X. Couillard, Murphy, Walsh, Québec, 26 Février 1877. 150

COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA

Contre le Feu et sur la Vie

INCORPORÉE LE 26 MAI 1874.

Capita Autorisé \$5,000,000

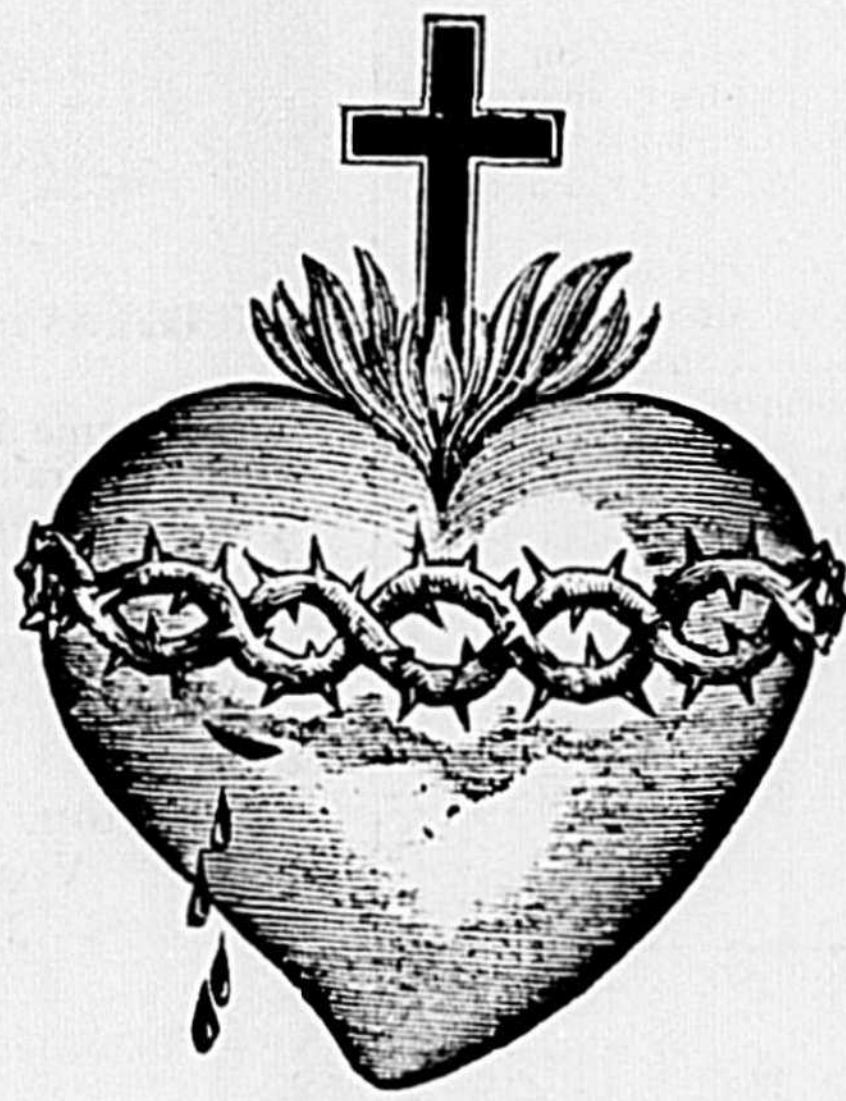
Depôt du Gouvernement \$100,000.

BUREAU A PRINCIPAL: 20, RUE ST. PIERRE QUEBEC.

BUREAU DES DIRECTEURS:

Président, J. B. RENAUD, Ecr., Directeur de la Banque Union du Bas-Canada. Vice-Président, Hon. J. SHARPLES, Directeur de la Banque Union du Bas-Canada. Hon. E. CHINIC, Président de la Banque Nationale. C. TETU, Directeur de la Banque Nationale. JAMES G. ROSS, Ecr., Président de la Banque de Québec. P. E. CASGRAIN, Ecr., M. P. JOHN ROSS, Ecr., Président de la Banque Stadacona. ALEX. LEMOINE, Ecr., Sec.-Trés. de la Maison de la Trinité de Québec. JOHN LAIRD, Ecr. Gérant, G. G. PYKE. Inspecteur pour la Puissance, E. ROBY O'BRIEN. Secrétaire, CRAWFORD LINDSAY.

Des bureaux locaux sont établis dans toute la Puissance. Les polices d'Assurance contre le feu et sur la vie sont émises à des taux modérés. Québec, 10 Janvier 1876. 929



Grande Loterie du Sacré-Cœur.

CETTE Loterie destinée à venir en aide à trois grandes œuvres catholiques: le Carmel, les Cours Commercial des Frères des Ecoles Chrétiennes et l'Eglise de l'Immaculée Conception est hautement approuvée par Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal. Elle est sous le patronage de l'Hon. Juge-Counsel, Président du Comité du Sacré-Cœur, des Honorables J. A. Chapleau et Gédéon Ouhmet, de L. A. Jetté, M. P., A. R. Hubert, Protocollaire, C. A. Leblanc, Sheriff, E. H. Trudel, M. D., M. P., Ryan, O. J. Devlin, Alfred Larocque, sr., C. Rodier, Pierre L'Espérance et de Michel Stewart, Ecrs., et sous la surveillance des membres de trois comités.

VALEUR DE LA LOTERIE.

1 Bourse en Or de.....	\$10,000 00	\$ 10,000 00
1 do do.....	2,000 00	2,000 00
1 do do.....	1,000 00	1,000 00
1 do do.....	500 00	500 00
5 do do.....	100 00	500 00
5 do do.....	50 00	250 00
25 do do.....	10 00	250 00
500 lots à bâtir, valeur moyenne.....	500 00	250,000 00
50 chaboules de toutes les couleurs, plusieurs en drap d'or.....	24 00	1,000 00
20 ciboires, do do.....	20 00	400 00
42 calices, do do.....	18 00	756 00
8 encensoirs, do do.....	6 00	48 00
12 ostensoirs, do do.....	32 00	432 00
12 paires de burettes do do.....	6 00	72 00
12 garnitures d'autel do do.....	30 00	360 00
230 objets do do.....	3 00	870 00
1000 do do.....	2 00	2,000 00
2000 do do.....	1 00	2,000 00
1 bénitier do do.....	4 00	4 00

Toutes les plus sages précautions ont été prises pour que cette loterie s'effectue avec la plus stricte honnêteté, le comité de Direction est composé d'un Prêtre, du Visiteur Provincial des frères des Ecoles Chrétiennes et de plusieurs citoyens d'une loyauté parfaite qui président à toutes les affaires de la Loterie et le Directeur Gérant a fourni un cautionnement considérable. Le public sera tenu au courant de la marche de cette immense entreprise, par la voie des journaux.

Les billets sont en vente au bureau du Directeur-Gérant. Le onzième billet est donné à celui qui n'achète ou en vend dix. Tout billet qui ne porte pas les signatures de F. X. Lanthier, Ecr., Président du Comité de Direction, J. Benjamin Clement, Ecr., Secrétaire-Trésorier du bureau de Direction et de F. X. Cochu, Ecr., Directeur Gérant ainsi que le cachet de la Loterie du Sacré-Cœur est une contrefaçon et les porteurs des billets contrefaits seront sévèrement punis.

Toute communication par maille devra être adressée franc de port au Directeur-Gérant: Le lieu et le jour du tirage seront annoncés dans le mois de Janvier prochain. F. X. COCHUE. No. 256, rue Notre-Dame, Montréal. Québec, 1er Septembre 1876.

TAPIS, PRELARTS, RIDEAUX.

GRANDE REDUCTION!!

Joseph Hamel & Freres,

No. 58, RUE SOUS-LE-FORT,

OFFRENT en vente à une IMMENSE REDUCTION tout leur grand Assortiment de Tapis, Prelarts, Rideaux, Etc., Etc., pour faire place aux Nouvelles Importations du printemps. Les Marchandises suivantes seront vendues sans réserves d'ici au 1er FEVRIER PROCHAIN:

1500 Verges	Tapis	Bruxelle.
3000 do	do	Tapissierie.
1600 do	do	Ecoissais.
600 do	do	Impérial.
1000 do	do	Feutre.
500 do	do	Manille.
600 do	do	Escalier.

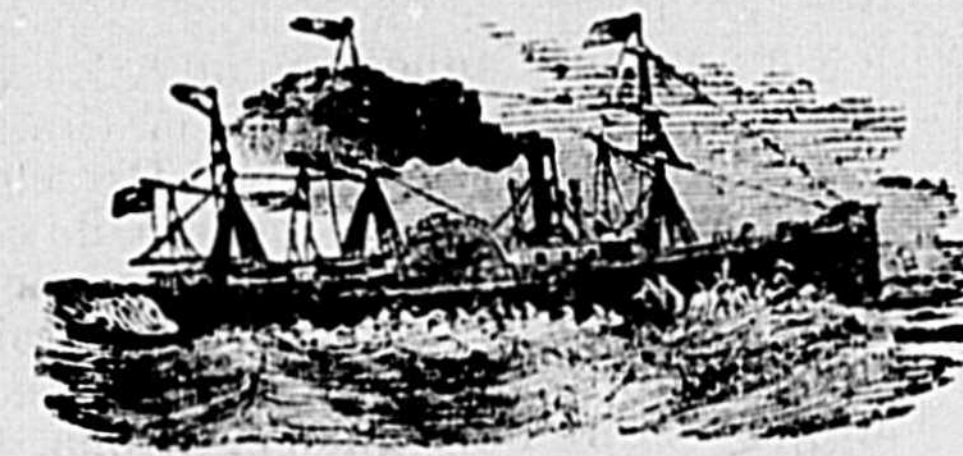
—AUSSI—

PRELARTS ANGLAIS

Rep pour Rideaux, Damas en Soie pour Rideaux, Damas en Laine pour Rideaux, Rideaux en Point, Nattes en Velours, Nattes en Tapissierie, Nattes en Laine, Nattes en Cocco.

CORNICHES EN CUIVRE, FRANGES ET GLANDS A RIDEAUX.

JOSEPH HAMEL & FRERES, No. 58, Rue Sous-le-Fort, Québec, 15 Décembre 1876. 2



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Mallets CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1876 ARRANGEMENT D'HIVER-1877

CETTE LIGNE se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, battant sur le Clyde, à double engins.

SARIDIAN.....	4200 Lt. Dutton, R.N.R.
CIRASSIAN.....	3400 Lt. Smith, R.N.R.
POLYNESIAN.....	4200 Capt. R. Brown.
SARADIAN.....	3600 Capt. A. Bird.
SCANDINAVIAN.....	3600 Capt. Barclay.
FEOSIAN.....	3000 Capt. J. Ritchie.
MORAVIAN.....	2650 Capt. J. Graham.
PERUVIAN.....	3600 Capt. Watts.
CASPIAN.....	3200 Capt. Trachs.
LIBERIAN.....	3400 Lt. Archer, R.N.R.
NOVA SCOTIAN.....	3300 Capt. Richardson.
AUSTRIAN.....	2700 Capt. J. Wylie.
WESTONIAN.....	2700 Capt. Wallace.
MAINTONIAN.....	3150 Capt. Home.
CANADIAN.....	2600 Capt. J. Miller.
CORINTHIAN.....	2000 Capt. Jas. Scott.
PIROENIAN.....	2600 Capt. Monzie.
WALDENSIAN.....	2300 Capt. Stephens.
ACADIAN.....	1550 Capt. Cabot.
NEWFOUNDLAND.....	1500 Capt. Mylius.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA

MALLE DE LIVERPOOL.

(Partant de Liverpool tous les JEUDIS, et de Portland chaque SAMEDI) arrêtant à LOCH FOYLE pour prendre à bord et débarquer les passagers et les malles qui vont en Irlande et en Ecosse ou qui en viennent) partent comme suit de

PORTLAND:

SCANDINAVIAN.....	Sam. 17 1877
CASPIAN.....	" 21 "
MORAVIAN.....	" 31 "
SCANDINAVIAN.....	7 Avril "
POLYNESIAN.....	14 " "

Prix du Passage de Québec:

Chambres.....	\$87 \$77 \$57
Entrepont.....	\$47
Intermédiaire.....	\$30

LES VAPEURS DE LA

LIGNE DE GLASGOW

Feront la traversée entre le CLYDE ET PORTLAND à différents intervalles, durant la saison de navigation d'hiver.

Taux du Passage de Portland.

Cabine.....	\$60 00
Intermédiaires.....	40 00
Entrepont.....	25 00

Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté. Pour plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE & CIE., Agents Québec, 7 Mars 1877.

CERTIFICATS:

Ancienne-Lorette, 22 Mars 1875. L. N. Allaire & Cie., 111, Rue St. Pierre, Québec. Ayant une machine à condenser Singer, No. 2, en usage depuis deux (2) ans, je puis la recommander comme une machine à condenser supérieure pour ouvrage de tailleur et de cordonnier. Votre obéissant serviteur, F. BEAUPRE.

L. N. Allaire & Cie., 111, Rue St. Pierre, Québec, Février 1875. La machine à condenser achetée de vous est une des meilleures qui peuvent être faites. Elle a été en usage constant pendant dix (10) mois, et je l'ai trouvée telle que vous l'avez recommandée. Elle est simple et pas facile à se dégrader. Son ouvrage est parfait. Votre etc., JOSEPH HALLÉ.

Québec, Février 1875. L. N. Allaire & Cie., 111, Rue St. Pierre, Québec. C'est avec plaisir et satisfaction que je vous envoie mon certificat en faveur de la machine à condenser que j'ai achetée chez vous. Je suis très-certain que c'est la meilleure machine en usage. F. X. DROUIN, Avocat.

A vendre par L. N. ALLAIRE & CIE., 111, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec. Québec, 23 Mars 1877. 927

D. OUELLET, ARCHITECTE,

No. 60, Rue St. George, Faubourg St. Jean QUEBEC

Architectur Religieuse, un spé- cialité.

[Je continuera comme par le passé à exécuter à son atelier, No. 60, RUE ST. EUSTACHE, toutes sortes d'ouvrage d'Architecture, tel que: AUTELS, CHAIRES, ORNEMENTATION, etc., etc., à des prix très modérés Québec, 3 Mai 1876.—lan 992

Economisez le Travail

—ET— Epargnez votre Argent.

Important pour les Hôtels, Couvents, et Collèges.

LE SOUSSIGNÉ est prêt à poser et mettre en opération sous le plus court délai, de petits engins et bouilloires pour faire la cuisine, le lavage et repassage, scier le bois de corde, opérer un élévateur et réchauffer la bâtisse.

CONDITIONS FACILES!! Pour toute autre information s'adresser à ANTOINE ROUSSEAU, Ingénieur Mécanicien, 36, Rue St. Charles, au pied de la Côte du P. a. a. Québec, 11 Sept. 1876. 19 mai 1876.—76c.—

AVIS

M. L. JOBIN, Sculpteur, FAIT à savoir aux MM. du clergé et les Communautés religieuses qu'il fera sur commande Autel, Statues et ornements à prix modéré

qu'il ira sur demande à la campagne réparer et peindre en décor les statues d'Eglises, etc.

Actuellement en mains: Statues en bois et en plâtre peintes, chez L. Jobin, Rue St. Jean, No. 247. Québec, 5 Mai 1876. 993

TEMOIGNAGE DES MEDECINS EN FAVEUR DU

Vin de Quinine Devins & Bolton.

Nous avons soumis notre préparation aux médecins soussignés, qui l'ont examinée avec soin, l'ont prescrite et maintenant nous font l'honneur de nous prêter leurs noms approuvant et recommandant fortement le VIN DE QUININE de DEVINS et BOLTON, dans tous les cas où ce tonique peut être employé. Docteurs Trudel, Peltier, Rottot, Major, Kollmeyer, Painchaud, Brosseau, J. W. Mount, Riard, Ed. Mount, Robillard, Perrigo, Leprohon, Alloway, Coderre, Beaudry, L. A. E. Desjardins, Thompson, Turgeon, Duhamel, Plante, Dagenais, Desmarais, Welch. Le Vin de Quinine de Devins et Bolton doit être administré aux enfants délicats, aux dames qui relèvent de couches, aux convalescents et aux vieillards affaiblis par l'âge ou la maladie.

PRÉCAUTION.—Assurez-vous que vous n'achetez aucun autre vin que le Vin de Quinine de Devins et Bolton. A vendre chez tous les pharmaciens et épiciers. Agence chez John Ross & Cie., épiciers en gros, Ed. Giroux & Frère, John E. Burke, et J. Veldou pharmaciens. Québec, 2 Février 1877. 173

AVIS.—Les remèdes populaires suivants qui portent le nom de DEVINS & BOLTON seulement seront garantis à l'acheteur. On peut s'en procurer en les demandant chez les Pharmaciens et Epiciers. "Cough Specific."

(Préparé par DEVINS & BOLTON, MONTREAL.) Guérissent certainement les Rhumes, Toux, Asthme et Coqueluches des enfants, quand tout autre remède a failli. Ce fait peut être certifié par de nombreux citoyens.

CELEBRE CORDIAL CARMINATIF

La recette d'un udderin Eminent de la ville Pour la dentition des enfants, perte de sommeil, dysenterie, colique, convulsions, etc. Mère, en vous épargnant plus d'une nuit sans sommeil et vous évitant l'administration avec sùreté.

PASTILLES A VERS DE DEVINS Sont certainement le remède le plus efficace qui soit connu pour la destruction des Vers chez les enfants ou adultes. On en enverra une BOITE par la maille en recevant 25 cents en timbres de poste.

Huile de Foie de More et D'Hypophosphite de Chaux

Préparé par DEVINS & BOLTON, Montreal. Consistance de crème agréable au goût et peut être supporté par l'estomac le plus délicat. Prix: 50 cts. la bouteille. 6 bouteilles pour \$2.50.

RESTAURATEUR PARISIEN DE LUBY. Ramène les cheveux gris à leur couleur naturelle et donne une satisfaction complète à tous ceux qui s'en servent. Prix: 50 cts. la bouteille. 6 bouteilles pour \$2.50.

A vendre à Québec chez Ed. Giroux et Frère, John E. Burke, W. E. Brunet et J. J. Veldou. Toutes commandes en gros pour ces remèdes populaires doivent être adressées chez Devins & Bolton; Evans, Mercer & Cie; Kerry, Watson & Cie. Lyman, Clare & Cie., W. & D. Yuile, Pharmaciens. Québec, 2 Février 1877. 172

CONDITIONS

—DU—

Courrier du Canada.

Prix de l'Abonnement

CANADA—Un an.....\$5.00 do do (payable d'avance).....4.00 do do (Six mois).....2.50 do do (Trois mois).....1.50

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.....Un an.....5.00 do do (Six mois).....2.50 do do (Trois mois).....1.50

ANGLETERRE.....Un an.....20s stig do do (Six mois).....10 " do do (Trois mois).....6 "

FRANCE.....Un an.....10 Francs do do (Six mois).....20 " do do (Trois mois).....12 "

TARIF DES ANNONCES

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir:

Six lignes et au-dessous.....50 cents Pour chaque insertions subséquente 12 1/2

Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 10 cents, par ligne pour la première insertion, et de 5 cents pour les insertions subséquentes,

RECLAMES:—20 cents la ligne. Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à

R. PAMPHILE VALLEE, Rédacteur-en-Chef.

Les annonces, les réclames, les abonnements doivent être adressés à

Leger